

Permanence du 10 mai 2022 9h30 à 11h30

M. Ibrahim Abdelkader, résidant au 67bis Route de Bouzens, est parti pour avoir des éclaircissements concernant l'implantation de l'école et espère que le projet tel qu'il a été décrit ne videra pas dans le futur perturbation la tranquillité des riverains.

~~Hubert~~

10 mai 2022 - 10h.

Passé ce jour présenter difficultés d'accès (VR et modes doux). Un courrier sera déposé sur le site internet.

Jean-René Odier - rue ~~des~~ des Aigrettes à Roques

Lettre déposée par M. Patrick EYNARD

Permanence du 28 mai 2022 9h30 à 11h30

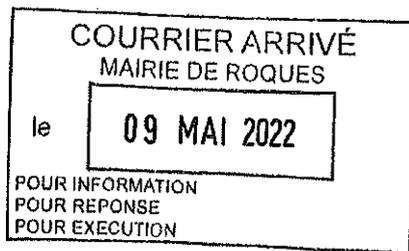
Courrier déposé auprès de M. BOCHUT commissaire enquêteur et qui sera envoyé par mail sur le site de la mairie.

Nadine HUBERT.

Jean Pierre ARNAUD 28 mai 2022.

Je pressis d'envoyer un mail relatif à l'aménagement ou aux éventuelles nouvelles voies mises en place lors de la construction de l'école.

Passage de Mme ELARBI Joriana concernant le classement d'une parcelle chemin des Carreaux. Ne concerne pas l'enquête en cours. Adressera une lettre à la mairie dans le cadre de la révision du PLU



MAIRIE DE ROQUES

Place Jean Jaures

31120 ROQUES

Eynard Patrick 6 imp le tilleuls

31120 ROQUES

Le 09 mai 2020

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je voudrais attirer votre attention sur la spécificité de la nature du terrain sur lequel est prévue la construction du groupe scolaire route de Frouzins à ROQUES.

Vous trouverez en pièce jointe mon avis relatif à l'enquête en cours.

Veillez agréer Monsieur le commissaire enquêteur l'expression de ma considération



## ENQUETE PUBLIQUE CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE ROQUES

Eynard Patrick 6 impasse les tilleuls

31120 ROQUES.

La parcelle dédiée à la construction du groupe scolaire faisait partie d'un ensemble de gravières dont les matériaux extraits ont servi notamment à la construction du Mirail. Elles ont été remblayées dans les années 60/70. La réglementation en matière environnementale à cette époque quasi inexistante permettait aux particuliers mais également aux entreprises de se débarrasser dans ces lieux de tout matériau, déchet issu des abattoirs, produit chimique ou industriel réputé dangereux.

Compte tenu de la variété structurelle du sous-sol avec une potentielle dangerosité sur la santé des enfants liée aux remblais sauvages il me paraît indispensable de multiplier les prélèvements d'échantillon de terre sur le site et de communiquer les résultats à la population qui doit être rassurée.

Il convient également de porter une attention particulière à l'adaptation de la structure des bâtiments construits sur une décharge.

le 09/01/2022





mail du 14 Mai 2022

Jean René Odier  
18 rue des Aigrettes  
31120 Roques

Monsieur le commissaire enquêteur

Roques, le 14 mai 2022

Objet : enquête publique – Mise en compatibilité du PLU sur déclaration de projet d'une nouvelle école

Le projet de mise en compatibilité du PLU de la commune de Roques, soumis à enquête publique dans le cadre de la déclaration de projet d'une nouvelle école sur le site de Bramofan, ne traite pas de l'accessibilité de l'école à l'échelle de son bassin d'accueil des élèves. L'accessibilité au site est prévue d'être traitée dans le cadre du PLU en cours de révision.

L'accessibilité complète au site n'est ainsi ni planifiée, ni programmée, ni même étudiée, contrairement aux affirmations du dossier présenté qui justifie le choix du site par la qualité de sa desserte actuelle ou programmée.

1) La desserte de l'école par voitures : le projet actuel est mauvais et accidentogène

Le plan, joint au dossier d'enquête, des opérations d'urbanisme récentes ou prévues à court terme, montre que la plupart des élèves résidant à l'ouest de la barrière que constitue l'autoroute A64, à qui est destinée l'école, viendront du secteur de la route de Villeneuve (RD68) et du chemin des Carreaux.

Sur le site de Bramofan, le projet, au lieu de prévoir un rond-point sur la RD42 permettant la sortie du site, prévoit :

- Une sortie de l'école par tourne à droite non sécurisé sur la RD42, avec interdiction de tourne à gauche,
- un nouveau rond-point au débouché du chemin de la plaine des lacs, 650 mètres environ au sud-est sur la RD 42, permettant de faire demi-tour pour les conducteurs souhaitant rejoindre, après 1,3 km de détour, le vieux chemin de Muret et la RD68.

Dans ce cadre, les véhicules pourront accéder confortablement au site par la route de Villeneuve et l'ancien chemin de Muret.

Par contre, le trajet retour, trajet école – domicile, obligatoirement dirigé vers l'Est, ne reviendra pas vers le vieux chemin de Muret, mais passera ensuite par un tourne à gauche non aménagé ni sécurisé vers le chemin des Carreaux, au débouché du pont sur l'autoroute. Et cela à l'heure de pointe du matin, et proche de l'heure de pointe du soir. Puis cet itinéraire, pour les riverains de la RD68, pourra passer par le chemin de Titanis.

Le choix d'envoyer obligatoirement vers l'Est tous les véhicules sortant de l'école, en leur imposant un long détour, va en pratique les inviter à emprunter un itinéraire accidentogène en heure de fort trafic.

Les seules habitations qui seront mieux desservies par ce projet sont celles construites ou en cours de construction sur le chemin de la Plaine des lacs et le chemin des Moines : mais ces résidences, en nombre limité, disposent actuellement d'un itinéraire à faible trafic et en pratique rapide, par le chemin des Moines et le chemin de la Saudrune, qui rejoint la RD 42 par un rond-point bien dimensionné à 300 mètres de l'école projetée.

- 2) La desserte de la déchetterie ne peut dans ce cadre justifier le choix effectué pour l'emplacement du nouveau giratoire à créer sur la RD42

Un nouveau rond-point est prévu sur la RD42 « route de Frouzins », non pas au droit de l'école à construire, mais au droit des services techniques communautaires 650 mètres plus à l'Est.

La déchetterie communautaire, située sur le chemin de la Plaine des lacs, connaît une forte fréquentation. Mais cette fréquentation, en semaine comme en week-end, n'interfère pas avec le trafic des heures de pointe du matin ou du soir des trajets domicile – travail. Hors heures de pointe, le carrefour RD42 – chemin de la Plaine des lacs demande comme partout un minimum d'attention mais ne pose aucune difficulté, foi d'utilisateur régulier!

La desserte du site peut poser des difficultés aux services techniques de la Communauté du Muretain : desserte du dépôt des bennes de ramassage des ordures ménagères (quoique le dépôt fonctionne en horaires décalés), et plus sûrement la desserte du pôle administratif qui doit se faire à l'heure de pointe : mais le dossier ne justifie pas des flux ni de la priorité donnée à la desserte du site technique de la communauté du Muretain, et au final ne justifie pas les choix effectués.

- 3) La desserte de l'école par voitures : les projets alternatifs ne sont pas recensés ni étudiés

Trois solutions alternatives semblent possibles, chacune comportant probablement son lot d'inconvénients, mais dont aucune n'est étudiée dans le dossier :

- Un rond-point sur la RD42 au droit de la sortie de l'école. L'espace n'est pas limité, contrairement au carrefour de la RD42 avec le chemin de la Plaine des lacs qui est contraint par le bâti existant au sud et par la station de relevage des eaux usées existant au nord.
- Un feu tricolore au débouché de l'école, permettant les tourne à gauche en entrée comme en sortie, les tourne à droite faisant eux l'objet d'aménagements routiers.
- Un accès aisé par le chemin de la Saudrune, à travers les terrains de la communauté de commune. Limitrophe de l'espace naturel ouvert au public, cet itinéraire nécessiterait sans doute des mesures compensatoires, mais il est sûr et conduirait par ailleurs à déplacer le projet d'école dans la parcelle vers le nord-ouest, en laissant un corridor biologique plus large et plus fonctionnel à l'est du site. Bien que contrainte, cette option aurait nécessité une analyse approfondie.

L'absence d'étude des solutions alternatives disqualifie la solution envisagée, compliquée et accidentogène.

#### 4) La desserte de l'école par modes doux

La commune de Roques est dépourvue de tout réseau cyclable sécurisé. L'aménagement progresse toutefois lentement sur la RD68, vers ... l'école mutualisée dont la commune vient de se retirer.

**Rien n'existe ni n'est prévu à ce jour pour desservir l'école projetée sur la RD42.**

Le trottoir actuel le long de la RD42 est qualifié d'itinéraire mode doux dans le dossier mis à l'enquête publique. Cette qualification est trompeuse et mensongère.

Le trottoir ne permet pas d'accueillir plus d'un piéton ou d'un cycliste à la fois, et est totalement inadapté à la desserte d'une école. En bien des endroits, le trottoir est tellement étroit qu'un parent ne peut marcher aux côtés de son enfant. Il est impossible à un vélo de doubler ou de croiser un piéton ou un autre vélo : nos jeunes cyclistes vont donc se retrouver sur la chaussée de la dangereuse RD42 lorsque leurs parents n'auront d'autre choix que de leur demander de faire attention ..., ou, pour les autres, plus nombreux il est vrai à Roques, vont se retrouver dans la voiture de leurs parents...

Au minimum (sans que cette expression ne vaille approbation du reste ..), la transformation en itinéraire mode doux du maigre trottoir existant entre l'école projetée et le carrefour RD42 / Chemin du vieux Muret, et une sécurisation de la traversée de la RD42 par un feu rouge à la demande, devraient être intégrés au projet. Pour garantir leur réalisation dans les mêmes délais et non dans la décennie suivante, ces aménagements devraient être intégrés à l'OAP du projet de mise en compatibilité du PLU.

Les autres voies, particulièrement le chemin de la Saudrune, ne comportent aucun itinéraire sécurisé pour les piétons et cyclistes, sauf, curieusement, la partie la plus éloignée et la moins fréquentée du chemin des Moines.

La traversée du giratoire entre le chemin de la Saudrune et la RD42 n'est pas sécurisée (pas de feu « à la demande » pour les modes actifs), et n'est pas prévue de l'être.

Le pont de franchissement de l'A64 par la RD42 n'est pas aménageable et est très dangereux pour les cyclistes, adultes comme enfants.

Le dossier présente un projet d'emplacement réservé pour un itinéraire piéton-cycles, au nord de la RD 42, jusqu'au pont sur l'A64.

Cette présentation est sinistre : elle admet implicitement – avec raison - que l'A64 ne peut être franchie à cet endroit sans ouvrage spécifique, très coûteux, et qui n'est à ce jour (et depuis longtemps) qu'une illusion, et elle fait passer l'itinéraire cycles au nord de la RD42, au milieu des espaces naturels actuels, où il n'y a aucun habitant ... Comment les enfants habitant au sud de la RD42 vont-ils traverser voie, fossés et taillis pour rejoindre cette hypothétique piste cyclable ? ?

Bref, la qualité de la desserte par modes doux n'a hélas pas été un critère de choix de la localisation de l'école, et, en pratique, n'a même pas été étudiée, comme si ce terrain n'avait été choisi que pour une raison unique : sa propriété communale.

Il est invraisemblable que la création d'une desserte sécurisée de l'école soit à peine évoquée dans le dossier, sauf de façon mensongère, et sans aucune programmation de travaux d'amélioration.

Bon, il est vrai qu'il ne s'agit que de nos enfants ... ceux qui sont supposés apprendre à se déplacer à vélo quand c'est possible plutôt qu'en SUV ...

5) L'accessibilité PMR

Corolaire de tout ce qui précède, l'accessibilité PMR ne fait pas partie du projet au-delà du strict périmètre du projet de permis de construire.

Aucun plan d'adaptation de la voirie publique (et notamment des trottoirs) à l'accessibilité n'est en cours ni prévu.

<https://www.ecologie.gouv.fr/laccessibilite-voirie-et-des-espaces-publics>

6) Les impacts environnementaux, les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

L'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme peut être adaptée à l'importance du document d'urbanisme. Une petite modification de ce document peut donc ne donner lieu qu'à une « petite » évaluation environnementale.

Mais quand l'évolution du document d'urbanisme n'est que la conséquence d'un projet, qu'elle soit prononcée après déclaration de projet ou après déclaration d'utilité publique, ce sont les règles applicables au projet qui doivent s'appliquer.

**Dans notre cas, rien n'autorise la présentation d'une évaluation environnementale au rabais.**

Par un avis d'une exceptionnelle sévérité, la MRAe explique qu'on ne peut pas dire grand-chose de l'évaluation environnementale produite car rien de sérieux n'a été étudié.

Il n'est pas nécessaire de faire l'exégèse de cet avis, la prétendue évaluation environnementale présentée ne le mérite pas. Juste deux mots :

- en zone Natura 2000, l'absence d'incidence doit être démontrée;
- présenter un état des lieux faune – flore basé sur seulement deux jours consécutifs d'observations de terrain relève au mieux d'une erreur, et au pire d'un faux.

\*

\*

\*

Pour toutes ces raisons, je considère que le projet et le dossier mis à l'enquête publique ne démontrent ni la nécessité, ni même l'utilité, de rendre constructible une partie de la zone naturelle de Bramofan pour y édifier un groupe scolaire.

Jean René Odier



---

## situation nouvelle école et construction de 300 logements pres de Leroy Merlin

---

22 mai 2022 à 15:54

La route de Frouzins étant déjà tres saturée sans ces nouvelles constructions qu'avez vous prévu concernant la circulation ?

Nadine HUBERT  
28 rue des aigrettes  
31120 ROQUES

À l'attention de M. BOCAHUT Fabrice  
Commissaire enquêteur

Objet : Enquête publique – Mise en compatibilité anticipée du PLU sur déclaration de projet d'une nouvelle école

Le projet de mise en compatibilité du PLU par anticipation de la révision du PLU en cours dans le cadre de la déclaration de projet sur le site de Bramofan occulte un certain nombre d'éléments.

Ce projet nécessiterait des études plus approfondies et rigoureuses, sans précipitation, prenant en compte tous les éléments, afin de garantir aux futurs élèves de bonnes conditions d'accueil en toute sécurité. Les documents relatifs à l'enquête publique ne sont pas actualisés, certains datant de plus d'un an avec des orientations d'aménagements qui ont été délibérées ou débattues depuis en conseil municipal.

### **1 – Effectifs scolaires actuels et futurs, permettant d'avoir une certaine latitude afin de mener les études sans précipitation et au mieux, dans l'intérêt de tous**

L'école Yvette Raynaud du centre bourg de Roques a accueilli à la rentrée scolaire 2016 au plus fort de sa fréquentation 497 élèves. En prévision de cette augmentation d'effectifs, dès 2015, la mutualisation d'une nouvelle école avec Villeneuve-Tolosane a été envisagée entre les 2 maires, l'habitat s'étant développé pour les 2 communes sur un secteur limitrophe.

L'école Canta Lauseta a accueilli des élèves à partir de la rentrée scolaire 2018. La signature de la conférence de l'entente entre les deux communes (signée pour une durée de 50 ans) a permis de poser, entre autres, les conditions de fonctionnement et notamment le taux d'occupation pour chaque commune qui pouvait atteindre 50% de l'effectif pour 15 classes maximum.

Cette école mutualisée a permis de faire baisser à 381 de nombre d'élèves scolarisés sur l'école Yvette Raynaud du centre bourg et a permis l'accueil de 122 élèves sur Canta Lauseta la première année (ce qui représentait un taux d'occupation des roquois de 41 %) pour un total de 503 élèves sur les deux groupes scolaires, contre 497 en 2016. Cela permettait d'anticiper l'arrivée des nouvelles populations suite à l'urbanisation à proximité des deux communes.

Les élèves roquois actuellement scolarisés sur l'école Canta Lauseta termineront leur scolarité sur cette école, de même que les fratries si on se réfère à l'article L212-8 du code de l'éducation dans le cadre de la continuité scolaire au niveau primaire (en école maternelle et école élémentaire). Ces petits roquois ne reviendront donc pas s'ajouter aux élèves déjà scolarisés sur l'école Yvette Raynaud du centre bourg.

À la rentrée scolaire 2021, 393 élèves roquois sont scolarisés sur Yvette Raynaud et 153 élèves sur Canta Lauseta (voir PV du conseil municipal du 23 septembre 2021). Par décision de la municipalité, les nouveaux élèves roquois ne peuvent plus être inscrits depuis la rentrée scolaire 2021 sur l'école Canta Lauseta.

*En outre, le développement urbain envisagé au niveau du secteur des Lacs (et notamment route de Villeneuve) est directement lié au projet des communes de Roques-sur-Garonne et Villeneuve-Tolosane d'avoir un équipement scolaire qui soit de nature à satisfaire les besoins de leurs quartiers limitrophes, constituant un bassin de vie unique et partageant déjà de nombreux équipements VRD (RD 68, AEP, assainissement). L'opportunité foncière offerte par la ZAC Las Fonsès-Bois Vieux, au contact des deux communes, permettrait de développer un projet cohérent de mutualisation des moyens pour construire et faire fonctionner un groupe scolaire commun.*

Or la conférence de l'entente a fait l'objet d'une résiliation anticipée par délibération du conseil municipale (D15 SCOL – CL – résiliation anticipée de la conférence de l'entente (2021-10)) en date du 8 juillet 2021.

#### **D 15 SCO – CL - résiliation anticipée de la conférence d'entente (2021-10)**

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive d'une entente intercommunale entre les communes de Roques et Villeneuve-Tolosane pour la construction et la gestion du groupe scolaire Canta Lauseta, modifiée au 1er janvier 2021, et notamment son article 7 intitulé « résiliation anticipée de l'entente »

*Madame Hubert indique qu'il est illogique que les familles qui habitent à proximité de l'école de canta Lauseta ne puissent plus scolarisées leurs enfants sur ce groupe scolaire. Le groupe minoritaire votera donc contre cette délibération.*

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,**

**Décide** d'approuver la délibération n°2021-10 de la conférence d'entente du 16 juin 2021 telle qu'elle a été adoptée, à savoir :

- d'entériner la fin de l'entente intercommunale pour la construction et la gestion du groupe scolaire mutualisé Canta Lauseta à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023,
- d'approuver la tenue d'une conférence exceptionnelle qui se réunira au 2ème semestre 2021. Cette conférence exceptionnelle délibèrera sur la règle de calcul du coût de rachat de la part de Roques par la commune de Villeneuve Tolosane et les modalités et conditions de prise en charge des frais de fonctionnement et d'investissement courant du groupe scolaire par la commune de Roques après la prise d'effet de la résiliation de l'entente,
- d'informer conjointement le Muretain Agglo de la résiliation anticipée de la convention d'entente intercommunale.

La commune de Villeneuve a, par anticipation, acheté (en 2020) un terrain pour la construction d'un nouveau groupe scolaire de façon à absorber les nouveaux élèves ce qui aurait permis de libérer des places sur Canta Lauseta. Pourquoi la commune de Roques s'est-elle retirée de cette école ???

Pour rappel, les effectifs de l'école ont été de 497 élèves, ce qui laisse une marge de 100 élèves entre les 393 élèves scolarisés actuellement.

Certes, depuis le choix de la municipalité de Roques de rompre la conférence de l'entente avec Villeneuve-Tolosane, la construction de cette nouvelle école est nécessaire, mais pour autant, il n'y a pas d'urgence à la construire pour une ouverture à la rentrée scolaire 2023. Il est important de suivre les préconisations émises par la Préfecture et la MRAE afin de s'assurer que tous les feux sont au vert pour sa construction sur ce site or semble-t-il ce n'est pas le cas ??? D'autres sites envisagés ont été évincés des études au profit du site de Bramofan.

### **3- Présentation incomplète et approximative du projet de la page 12 à 22 du document 11\_-\_Notice\_explicative\_et\_Rsum\_non\_technique\_EP.pdf**

Les 39 places de parking couvrent le juste minimum pour le stationnement des véhicules du personnel communal ou intercommunal (ATSEM, entretien, restauration, animateurs péri-scolaire...) et le personnel de l'éducation Nationale (enseignants, AVS, intervenants divers sur le temps scolaire...) pour une école prévue pour 15 classes.

Où vont stationner les parents lorsqu'ils vont déposer leurs enfants ? sur les bas côté de la route de Frouzins ?? dans le lotissement des aigrettes ?? étant donné qu'il n'y aura pas d'aménagement d'un rond point devant l'école...

Il n'est pas indiqué que des aménagements PMR et des issues d'évacuation incendie ont été pris en compte dans le projet. Avec un étage, y-aura-t-il un ascenseur ???

L'étude de sol pour la géothermie sur un terrain remblayé n'apparaît pas dans les documents. Cette technique énergétique pourra-t-elle être utilisée ???

Cet étage et la cour de récréation lorsqu'elle sera occupée par les élèves, ne seront-ils pas une nuisance supplémentaire sur la zone ZNIEFF de type II directive oiseaux ??? Y-a-t-il eu une recherche effectuée sur des projets similaires à titre comparatif ?

### **2 – Non prise en compte des deux principaux sites d'urbanisation à venir afin de minimiser les temps et distances de déplacement des familles**

Le PADD joint aux documents composant l'enquête publique date de mai 2019. Or un nouveau PADD a été débattu en conseil municipal en date du 18 mars 2021 puis à nouveau débattu le 19 mai 2022 mais aucun des deux n'est joint aux documents pour cette enquête publique.

Le PADD 2021 fait état d'un accroissement de population de 110 habitants/an en moyenne puis 140 habitants/an en moyenne pour le PADD 2022. Les 110 ou 140 nouveaux habitants envisagés par an ne sont pas tous les enfants entre 3 et 11 ans, il n'y a donc pas d'urgence à construire cette école. Il est donc tout à fait possible de compléter les études suite aux avis émis par la MRAE et le service de la préfecture.

Le site de la future école est éloigné de l'urbanisation, qui d'après le PADD 2021 ou 2022 est sur le secteur de la côme et viendra compléter l'urbanisation en cours route de Villeneuve.

Le site de Bramofan est éloigné de l'urbanisation ce qui amènera des déplacements de véhicules supplémentaires sur la route de Frouzins (RD42) qui comptait déjà 12 500 véhicules jours (données géoportail pour la période 2008-2017) alors que la route de Villeneuve (RD68) comptait 6500 véhicules jour et se situe sur la zone urbanisée actuelle (éloignée de la zone Natura 2000 Lamartine/Bramofan). Des terrains disponibles situés sur la route de Villeneuve ainsi que sur le secteur fléché à l'urbanisation de la côme pourraient être étudiés de manière plus attentive et ne généreraient pas de flux de déplacements supplémentaires aux heures de pointes sur un secteur déjà saturé.

Les autres sites possibles font apparaître des éléments éliminatoires ou très défavorables :

- Accessibilité non adaptée et structuration difficile du secteur disponible du chemin de la Saudrune, bien que le PLU en vigueur le permette et que la maîtrise foncière était également envisageable,
- Enclavement au sein de secteurs habités, des secteurs de Viloï et de la Pointe (Nord),
- Secteur libre, naturel et non bâti de la Pointe (sud) ou de Pasquerie, qui présentent des caractères paysagers forts à préserver (larges espaces naturels non bâti), et ce malgré des positionnements urbains favorables sur les routes de Villeneuve et de Frouzins. De plus, la création d'un groupe scolaire sur un espace naturel libre pose la question de l'extension urbaine à long terme.
- Positionnement du secteur de Fraixinet qui est en rupture avec la zone des lacs et qui présente aujourd'hui une lecture exclusivement routière.
- ...

L'emplacement envisagé chemin de la Saudrune se trouve mitoyen d'une crèche, de l'école de musique et de la cuisine centrale qui dessert les écoles de l'agglomération du muretain. Quelques aménagements y seraient nécessaires au même titre que sur la route de Frouzins mais avec un trafic moindre de véhicules et avec un impact minimisé sur l'environnement puisque des bâtiments publics seraient sur le même site.

Le secteur de la Pasquerie situé quasiment en face du secteur de Bramofan de l'autre côté de la route de Frouzins aurait mérité une étude plus approfondie. Il possède les mêmes caractéristiques que le secteur de Bramofan avec les contraintes environnementales en moins (Natura 2000 et ZNIEFF de type II en moins).

La zone du Fraixinet est la zone fléchée pour le développement urbain avec une prévision de 300 logements minimum, sans groupe scolaire à proximité. Si l'école se fait sur Bramofan les parents devront franchir le pont de la route de Frouzins sur la voie ferrée et l'A64 dont l'aménagement n'est pas envisagé, ou traverser la N817 pour se rendre à l'école du centre bourg.

L'un des emplacements sur le secteur de la route de Villeneuve, notamment celui situé secteur chemin de Canto Laouzette et du chemin Bourrouilh ou plus proche de route de Villeneuve sur laquelle se trouve les 600 nouveaux logements, aurait mérité d'être étudié plus en détail.

Sans investigations plus détaillées sur au moins 4 des 8 sites envisagés, il est impossible de déterminer quel site serait le plus approprié pour y implanter une école dans l'intérêt général.

#### **4- S'assurer de la stabilité et de la salubrité du terrain avant d'envisager la construction de la nouvelle école sur ce site**

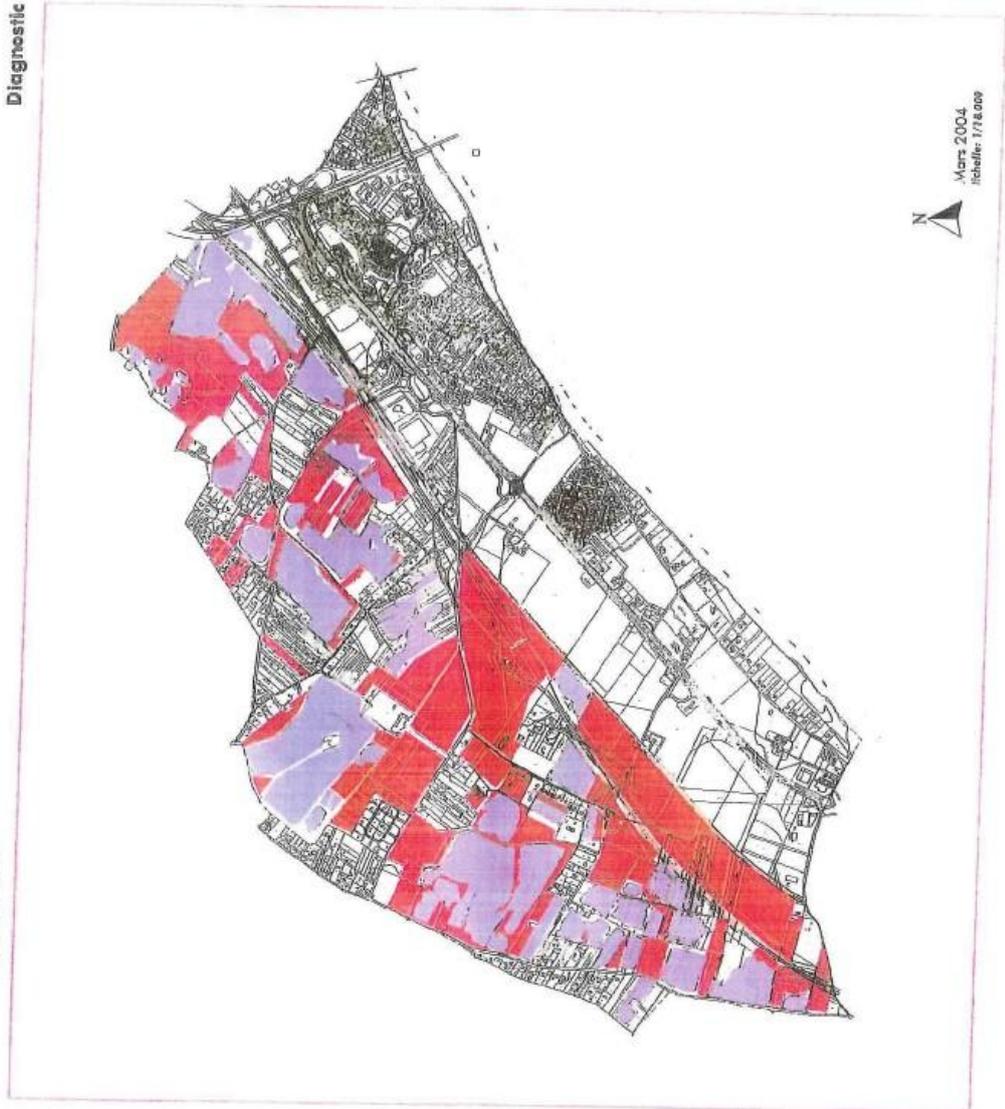
Autres données n'apparaissant pas dans les documents et qu'il serait nécessaire d'approfondir avec une étude de sol plus précise, le site de Bramofan se situe sur une

ancienne gravière remblayée avant les années 1994. Voici l'extrait du projet de ZAD accompagné de la carte répertoriant les terrains remblayés sur Roques (cf délibération sur le projet ZAD de la plaine des lacs du Conseil municipal du 29 mai 2006).

A Roques comme sur l'ensemble de l'agglomération toulousaine, les comblements effectués avant l'arrêté du 22 septembre 1994<sup>5</sup>, ont été réalisés sans étude préalable des incidences sur la nappe et la nature des matériaux utilisés n'est pas exactement connue. Certains sites ont été comblés avec des déchets de toutes sortes comprenant probablement des déchets ménagers, hospitaliers et industriels. C'est pourquoi toute utilisation du sol reste délicate et doit être entourée de multiples précautions. La plupart de ces terres sont en effet impropres à la mise en culture et, en raison de l'instabilité des terrains, toute construction est déconseillée. Sans vocation affirmée, ces terres de remblais sont peu à peu colonisées par la végétation qui se développe sous forme de friches.

Projet de valorisation de la "plaine des Jacs"  
Sites comblés

Diagnostic



Légende

-  Gravière en eau
-  Gravière remblayée
-  Limites cadastrales
-  Limites communales



Sources: IGN 2002, DDE



Mars 2004  
échelle: 1/75 000

Construire une école sur un site remblayé avant 1994 sans avoir fait d'études de sol en profondeur avec prélèvements afin de s'assurer qu'il n'y ait aucun risque de pollution sanitaire pouvant avoir un impact sur la santé du personnel et des futurs élèves paraît irresponsable.

Sur le secteur de Bramofan, aucun bâtiment public de type gymnase permettant aux élèves de pouvoir faire une activité sportive n'est prévu. Une nouvelle modification du PLU sera nécessaire afin d'y pourvoir. Les élèves devront donc en attendant, soit s'abstenir d'activités sportives, soit prendre le bus pour se rendre sur les infrastructures situées au centre de Roques avec une circulation déjà dense sur le secteur. Il en sera de même pour accéder au centre culturel du moulin.

Rendre constructible un terrain :

- loin de l'urbanisation prévue (voir PADD 2021 et 2022) donc éloigné des familles,
- sur un secteur routier saturé aux heures de pointes et contraindre les familles à faire demi-tour sur des ronds-points éloignés du groupe scolaire (doublement des passages entraînant une pollution atmosphérique supplémentaire), minimiser les places stationnement à 39,
- sans mener de manière plus précise des études environnementales et de sols à l'identiques sur d'autres secteurs plus appropriés et plus proches de l'urbanisation en cours et à venir afin de les comparer,
- et sans étude du sous-sol sur un terrain remblayé dans les années 80/90 avant la règlementation sur le remblai de carrières.

Toutes ces raisons ne convainquent pas sur la nécessité de rendre constructible une partie de cette zone naturelle de Bramofan alors que d'autres alternatives sont possibles.

La construction de ce groupe scolaire est nécessaire pour Roques depuis le retrait de Roques de la conférence de l'entente avec la commune de Villeneuve-Tolosane, cependant cela ne doit pas se faire à la légère et dans la précipitation. L'intérêt général des familles roquoises doit être la priorité en s'assurant que toutes les études menées permettent de sélectionner le meilleur secteur.

Un groupe scolaire voit passer plusieurs générations d'élèves entre ses murs, il se doit donc d'être qualitatif et s'intégrer dans le paysage de Roques sans le dénaturer d'aucune manière, en choisissant le secteur de Bramofan ce ne sera pas le cas.



---

## Enquête publique\_Observations

---

Edith Roussel <edithcarriereroussel@...>  
À : enquete.publique@mairie-roques.fr

31 mai 2022 à 12:30

Bonjour,

Voici mes remarques/observations concernant le projet de la future école:

Le projet de la future école de la zone des lacs interroge concernant le choix du terrain. En effet, ce terrain étant sur un site classé ZNIEFF, il paraît difficile de comprendre comment cette seule option a été retenue pour ce projet qui, de par sa nature, impactera forcément l'environnement, d'autant plus que les sites Natura 2000 sont enjeux de droit européen. De plus, l'enquête d'impact écologique a été, selon les évaluateurs externes (dont MRAE), beaucoup trop succincte, ne permettant pas une vision éclairée de l'impact écologique potentiel de la construction d'une école dans cette zone.

Ne serait-il pas judicieux d'investiguer plus avant d'autres lieux (même s'ils impliquent de les acquérir) afin de préserver une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique/Site Natura 2000? Pourquoi les investigations approfondies n'ont été réalisées que sur le site de Bramofan? Car les autres sites nécessitaient de les acquérir? De nos jours les enjeux écologiques ne doivent pas prévaloir sur les enjeux économiques?

De plus, la localisation également pose question. Selon le futur PLU, il est en effet indiqué souhaiter limiter les constructions dans la zone des lacs, la majorité des constructions étant prévues vers les Carreaux/la Pointe, donc il paraîtrait plus logique de construire une nouvelle école (si le besoin en est clairement confirmé) à proximité des ces zones et non pas sur une zone où les constructions (donc les besoins) seront limités afin d'éviter une saturation de la route de Frouzins qui voit passer quotidiennement entre 10 et 13 000 voitures par jour. De plus, dans ce secteur, il n'y a aucun commerce de proximité, juste des habitations et quelques passages piétons présents sont très dangereux à traverser. En effet, les voitures ne respectent globalement pas la limitation à 50km/h et ne s'arrêtent pas pour laisser passer les piétons (tous les week-ends, quand nous empruntons ce passage piéton en famille, nous devons attendre un bon moment, qu'il n'y ait plus de voitures, car elles ne s'arrêtent pas et pire ne ralentissent pas...).

J'espère que les retours de la MRAE, de la préfecture et autres instances consultées qui soulignent ces incohérences seront pris en considération pour repenser l'implantation de cette école, si le besoin en est bien confirmé.

Cordialement.



---

## courrier pour Monsieur le commissaire enquêteur

---

'sandrine toto' via enquête publique <enquete.publique@mairie-roques.fr>

4 juin 2022 à 08:01

Répondre à : sandrine toto <

À : "enquete.publique@mairie-roques.fr" <enquete.publique@mairie-roques.fr>

Monsieur,

Je vous adresse mon courrier relatif à la modification prévue du PLU dans le cadre du projet de construction de la nouvelle école.

Je vous en souhaite bonne réception

Cordialement  
Mme SERVEL

---

 **Monsieur le commissaire enquêteur.pdf**  
78K

M et Mme SERVEL  
20 rue des aigrettes  
31120 ROQUES

Roques, le 4 juin 2022

Monsieur le commissaire enquêteur

Suite à l'enquête publique ouverte concernant la modification du PLU et le projet de la nouvelle école sur Roques, je me permets de vous adresser ce courrier avec mes différentes réflexions sur le sujet.

Il me semble que ce projet suscite plusieurs interrogations et remarques.

Tout d'abord en ce qui concerne la circulation sur la RD42 :

Une récente étude a recensé un passage de 17 000 véhicules par jour sur la route de Frouzins. Avec des pics le matin et le soir aux heures de pointes. L'implantation d'une école sur ce site va engendrer une augmentation du trafic routier puisque ce projet d'école compte accueillir 15 classes soit environ 450 élèves. Habitant dans le secteur, j'emprunte cette route tous les jours.

D'autre part le projet mentionne un sens de circulation modifié avec l'interdiction de tourner à gauche sans sécurisation particulière. Cette imposition risque d'augmenter les infractions surtout en sortie ou en arrivée d'école (parents en retard et ne voulant pas perdre de temps en faisant des détours par exemple) et donc augmenter le risque d'accidents.

Aujourd'hui, cette route est très fréquentée avec une limitation de vitesse à 50km/h bien souvent non respectée. Le rond-point prévu à l'intersection du chemin de la plaine des lacs et de la RD 42 est trop éloigné du site de l'école pour faire suffisamment ralentir les voitures.

De plus, les accès en mode doux pour les futurs élèves et familles sont insuffisants et non sécurisés. Les accès piétons/vélos actuels sont trop étroits souvent envahis par la végétation et sur une courte distance. Il y est impossible de se croiser à vélo ou en poussette, avec deux passages à angle droit difficile à appréhender en vélo pour les adultes alors qu'en est-il pour les enfants !

Sur la route du vieux chemin de muret, le mode doux n'est pas complet et souvent des véhicules s'y garent. Ce mode doux n'est sécurisé qu'en partie.

Et enfin, le pont de la RD 42 enjambant l'autoroute n'est pas traversable en vélo ni à pied, sans danger. Sachant que des élèves devront emprunter cette voie pour venir à l'école (familles ancienne route de Frouzins, et projet de nombreux logements à venir Allée de Fraixinet entre Leroy Merlin, la voie de chemin de fer et le pont de l'autoroute).

Tous ces aménagements de pistes cyclables, piétons, sécurisation de la RD42 entre autres devraient être faits avant l'ouverture de l'école pour que les élèves et les familles puissent accéder au site en toute sécurité et limiter l'utilisation des voitures. Cela irait dans le sens aussi de l'accès au projet de la ligne express vélo et la ligne de bus en voie propre sur la D817. Les parents en général qui déposent leurs enfants à l'école le matin partent travailler ensuite donc privilégient l'utilisation de leur véhicule d'autant plus si aucun autre moyen sécurisé n'existe.

En deuxième lieu, et certainement un des points les plus importants, vient celui de l'environnement.

Qu'en est-il de l'impact sur la protection de la biodiversité du site classé Natura 2000 ? L'étude fournie sur les répercussions de l'implantation de l'école sur ce site est incomplète.

Les nuisances que vont engendrer la construction et à plus long terme l'école doivent être sérieusement prises en compte.

D'abord les nuisances sonores. 450 enfants plusieurs fois par jour se défoulant dans la cour de récréation, cela fait beaucoup de bruit. Lors de la construction également même si cela sera temporaire.

La pollution également avec l'augmentation des véhicules, le dépôt minute devant l'école. La circulation des véhicules sur le parking. Les communes limitrophes ont également vu leur projet de construction augmenter (Frouzins et Seysses). La RD 42 n'est pas près de voir son nombre de voitures y circulant baisser.

La zone de construction de l'école représente à l'heure actuelle une zone tampon avec la RD42. Elle permet de préserver une certaine quiétude aux espèces protégées sur ce site naturel.

Aujourd'hui, l'enjeu écologique est un enjeu majeur pour nous et nos générations futures. Il nous faut préserver le patrimoine existant avec toutes ses richesses.

Aucun autre site pour une autre implantation sur la commune n'a été sérieusement étudié du fait que le terrain envisagé appartient à la commune et limite donc le besoin d'investissement.

D'autre part, le retrait de la commune de l'école mutualisée Route de Villeneuve incite à une précipitation de la réalisation d'un projet d'une nouvelle école sans véritable réflexion sur l'impact du choix de ce site et de son bienfondé.

Quand est-il également du sous-sol de site ? ancienne gravière, N'y a-t-il pas de risque en matière de santé pour les enfants ?

Il existe beaucoup d'inconnus et de paramètres non pris en compte pour qu'un tel projet voit le jour sans conséquences à plus ou moins long terme. Un projet mal anticipé, fait dans la précipitation risque d'engendrer des problèmes pour les futurs élèves et leurs familles, l'environnement, les riverains, et les finances de la commune.



---

## enquête en cours

---

Henri BIZOU <henri.bizou@roques.fr>  
Répondre à : Henri BIZOU <henri.bizou@roques.fr>  
À : enquete.publique@mairie-roques.fr

5 juin 2022 à 18:51

Monsieur le commissaire enquêteur,

Concernant l'enquête actuellement en cours pour la création d'une voie cycliste parallèle à la route de Frouzins, je me permets de vous envoyer ci-joint une copie de la lettre que j'ai adressée à Mr Molinier et deux photographies de l'entrée du chemin en question. Ne pouvant moi-même me déplacer ce jour-là, ma fille viendra vous rencontrer jeudi après-midi.

En vous remerciant de bien vouloir tenir compte de mes remarques, je vous prie d'accepter, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

---

### 4 pièces jointes



**Lettre Molinier 1.jpg**  
868K



**Lettre Molinier 2.jpg**  
297K



**entrée Pasquerie 5.jpg**  
7862K

**entrée Pasquerie 3.jpg**  
6403K



**Docteur Henri BIZOU**  
**48, route de Frouzins**  
**31120 ROQUES**

**tél. : 05 61 92 22 00**

Le 23 mai 2022 ,

**Monsieur MOLINIER Michel**  
**Premier Adjoint au Maire**  
**Mairie de ROQUES,**  
**place Jean Jaurès**  
**31120 ROQUES**

Monsieur,

Par courrier du 6 janvier, vous m'avez fait savoir que la mairie souhaitait m'acheter la parcelle 198 afin de créer une piste cyclable. J'avais aussitôt adressé un mail à la mairie demandant un RDV pour vous rencontrer, mail dont on m'a accusé réception, mais sans résultat immédiat. Plus tard vous m'avez contacté par téléphone, et on a ainsi pu se rencontrer sur les lieux le 8 avril, en présence de mon fils Michel.

A cette occasion nous avons pu vous expliquer :

- 1) Que nous n'étions pas favorable à une cession de cette parcelle car cela aboutirait à un enclavement de notre propriété.
- 2) Qu'au surplus se trouvent sur cette parcelle les deux piliers en briques qui délimitent l'entrée de notre chemin d'accès : ils datent de l'époque de la construction du château de Pasquerie et font donc partie du patrimoine architectural communal qu'il convient de respecter.
- 3) Qu'il existe de part et d'autre de ces deux piliers des vestiges de constructions en brique qui correspondent à deux écluses construites sur le canal d'irrigation qui au XIX<sup>e</sup> siècle quadrillait le territoire.
- 4) Que se trouvent sur cette parcelle les conduites d'eau potable et d'assainissement qui desservent tout le quartier, avec des regards dédiés.
- 5) Qu'en raison de l'intensité de la circulation sur la route de Frouzins (à des vitesses pas toujours respectées) il fallait que notre entrée soit libre de tout obstacle pour que lorsque nous engageons notre véhicule dans l'allée on ne soit pas obligés de stopper brutalement.

.../...

Nous vous avons donc suggéré :

- 1) Soit de faire passer le chemin prévu sur l'autre rive de la route où une piste cyclable a été créée il y a quelques années,
- 2) Soit de vous concéder un droit de passage au travers de notre allée, mais à une distance d'environ 15 mètres de l'entrée du chemin.

Dans l'attente d'une prochaine rencontre, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma parfaite considération.

Docteur Henri BIZOU,







---

## Enquête publique sur une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.L.U. de ROQUES pour la création d'un nouvel établissement municipal d'enseignement public de 1er degré.

---

Jean-Pierre & Ariane ·  
À : [enquete.publique@mairie-roques.fr](mailto:enquete.publique@mairie-roques.fr)

6 juin 2022 à 16:32

Bonjour,

Je réside dans la Rue des Aigrettes et suis donc concerné par ce projet.

L'implantation de cet établissement municipal d'enseignement public de 1er degré va sans aucun doute impacter les conditions de circulation, à la fois dans la rue des Aigrettes et sur la route de Frouzins.

Je n'ai pas vu sur les plans disponibles quelles étaient les décisions prises quant à la circulation pour gérer les afflux temporaires sur le site de l'établissement.

Comme tous les résidents de la rue des Aigrettes et des riverains de la Route de Frouzins, il m'apparaît nécessaire que les habitants qui pourraient être affectés par une modification des conditions de circulation soient consultés et/ou intégrés aux décisions.

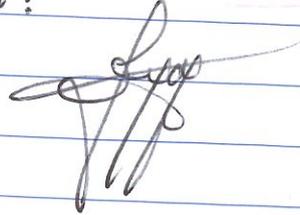
Je reste donc à votre disposition pour participer à une éventuelle consultation sur ce sujet.

Sincères salutations,

Jean Pierre Arnaud  
30, rue des aigrettes.

Ouf! Si il était temps de concrétiser ce projet, j'adhère à 200% à son projet, à l'emplacement stratégique et dans les concepts d'entourage. Si il est inquitant pour nous les racines de voir passer toutes les municipalités qui faisaient confiance des logements à tout va sans voir l'annonce d'un projet visant l'avenir des enfants présents et à venir. Encore merci!

M. MATHYSONNAVE  
As. Vincent Amiel



Courrier du 07.06.22

Une structure d'accueil de nos petits  
toujours va s'ouvrir. Le projet a dû  
demander un gd investissement de la  
municipalité. Bravo pour cette conception  
et le lieu présentant la tri-division  
chère à tous. Il était nécessaire voir  
un fait de réfléchir à envisager  
l'engorgement de nos écoles.

Frédéric Lefraud

---



situation nouvelle école et construction de 300 logements pres de Leroy Merlin

claude.galinier  
Répondre à  
À : enquete.publique@mairie-roques.fr

22 mai 2022 à 15:54

La route de Frouzins étant déjà tres saturée sans ces nouvelles constructions qu'avez vous prévu concernant la circulation ?

Tres bonne idee pour des redoublers

l'effectif des classes surchargés .

L'endroit idéal pour derengorger le village

*Blanchard*

Enfin une école pour les Roquais,  
un grand projet.

*AG*

Projet qui s'incorpore dans la nature,  
en préservant la nature, les paysages et  
donnant un nouvel élan aux équipes  
éducatives.

*AG*

Philippe BAILLON 08/06/2022

Compte tenu de l'évolution de la population sur ces  
derniers années, la construction de cet établissement  
scolaire est indispensable.

Son emplacement, après les travaux d'aménagement  
qui sont prévus, me semble être judicieux et un bon  
compromis par rapport à la distribution géographique  
de la population.

Très beau projet!

*PK*



---

## Enquête Publique / Projet PLU / Groupe Scolaire

---

**Fani Gara** <fanigara

8 juin 2022 à 11:46

À : [enquete.publique@mairie-roques.fr](mailto:enquete.publique@mairie-roques.fr)

Bonjour,

Mes commentaires après étude du projet:

L'emplacement proposé est idéalement situé par rapport aux deux principaux pôles de population de la commune mais aussi pour son potentiel d'adaptation des voies de circulation pour sécuriser les accès aux véhicules, aux deux-roues et aux piétons.

En ce qui concerne le projet de construction du groupe scolaire, cet investissement est indispensable pour assurer l'accueil dans de bonnes conditions de l'augmentation prévisionnelle des élèves suite à l'accroissement de la population de Roques ces dernières années.

Fani GKARA

Roques



---

## Dépôt avis déclaration de projet nouvelle école

---

**Nadine Hubert**

9 juin 2022 à 07:05

À : enquete.publique@mairie-roques.fr, Nadine Hubert

Bonjour,

vous trouverez ci-joint un courrier concernant l'enquête publique en cours, à adresser à M. BOCAHUT, commissaire enquêteur.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,

Nadine HUBERT



**Avis enquete publique DP nouvelle ecole 09062022.pdf**  
3483K

Objet : Enquête publique – Mise en compatibilité anticipée du PLU sur déclaration de projet d'une nouvelle école

Deux informations complémentaires avec documents à l'appui que je souhaite porter à votre connaissance ainsi qu'à celle de tous les roquois afin de permettre notamment une analyse plus précise des besoins en matière de capacité scolaire.

### 1- Académie de Toulouse donnant le prévisionnel des effectifs scolaires pour la rentrée 2022

Le dernier comité technique spécial départemental de la Haute-Garonne qui se déroulera le 9 juin 2022 dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2022.

Cette instance de l'académie de Toulouse délibère sur les effectifs scolaires ainsi que sur les ouvertures et fermetures de classes.

Voici la page 18 du document concernant les effectifs pour l'école Yvette Raynaud de Roques :

HG 14 - Portet sur Garonne										Nombre de classes à la RS2022		Prévisions d'effectifs																
Circo	RNE	Commune	NOM	SIG	RPI	Zone de montagne	Spécificité	Rural local (CS)	Phase	Total	Maternelle				Elémentaire (avec ULIS)							Total élém	Total ULIS	Total école				
											Maternelle	Elémentaire	UPE2A	ULIS - école	TPS	PS	MS	GS	Total mat	CP	CE1				CE2	CM1	CM2	
EN14	0312102S	GOYRANS	COTEAUX DE L'ARIEGE	E.M.PU	C				Phase 2 RS22	3	3					0	20	33	9	62	0	0	0	0	0	0	0	62
EN14	0312983V	CUGNAUX	CHRISTIAN BLANC	E.M.PU					Phase 2 RS22	6	6				0	45	46	58	149	0	0	0	0	0	0	0	0	149
EN14	0312958X	CUGNAUX	CLAUDIE HAIGNERE	E.M.PU					Phase 2 RS22	6	6				0	30	66	48	144	0	0	0	0	0	0	0	0	144
EN14	0312158C	CUGNAUX	EUGENE MONTEL	E.M.PU		QPV			Phase 2 RS22	8	8				0	64	72	67	203	0	0	0	0	0	0	0	0	203
EN14	0310172U	CUGNAUX	JEAN JAURES	E.M.PU					Phase 2 RS22	6	6				0	55	56	55	166	0	0	0	0	0	0	0	0	166
EN14	0311707M	CUGNAUX	LEON BLUM	E.M.PU					Phase 2 RS22	6	6				0	56	54	43	153	0	0	0	0	0	0	0	0	153
EN14	0311802R	LACROIX-FALGARDE	LE COSSIGNOL	E.M.PU					Phase 2 RS22	3	3				0	20	21	25	66	0	0	0	0	0	0	0	0	66
EN14	0311657H	PINSAGUEL	DE 'LA FONT'	E.M.PU					Phase 2 RS22	4	4				0	21	40	35	96	0	0	0	0	0	0	0	0	96
EN14	0311797K	PINS-JUSTARET	JEAN JAURES	E.M.PU					Phase 2 RS22	6	6				0	40	47	63	150	0	0	0	0	0	0	0	0	150
EN14	0312315Y	PORTET-SUR-GARONNE	CLAIRFONT	E.M.PU					Phase 2 RS22	5	5				0	40	33	42	115	0	0	0	0	0	0	0	0	115
EN14	0311881B	PORTET-SUR-GARONNE	GEORGE SAND	E.M.PU					Phase 2 RS22	2	2				0	18	23	14	55	0	0	0	0	0	0	0	0	55
EN14	0310180C	PORTET-SUR-GARONNE	JACQUES PREVERT	E.M.PU					Phase 2 RS22	4	4				0	40	38	31	109	0	0	0	0	0	0	0	0	109
EN14	0310179B	PORTET-SUR-GARONNE	JEAN JAURES	E.M.PU					Phase 2 RS22	4	4				0	25	24	34	83	0	0	0	0	0	0	0	0	83
EN14	0311891M	ROQUES SUR GARONNE	YVETTE RAYNAUD	E.M.PU					Phase 2 RS22	6	6				0	59	59	52	170	0	0	0	0	0	0	0	0	170
EN14	0311882C	ROQUETTES		E.M.PU					Phase 2 RS22	5	5				0	48	48	46	142	0	0	0	0	0	0	0	0	142
EN14	0312522Y	SAUBENS	LE PETIT PRINCE	E.M.PU					Phase 2 RS22	3	3				0	26	32	19	77	0	0	0	0	0	0	0	0	77
EN14	0311702G	VILLENEUVE-TOLOSANE	FERNAND BECANE	E.M.PU					Phase 2 RS22	7	7				0	55	60	56	171	0	0	0	0	0	0	0	0	171
EN14	0311125E	VILLENEUVE-TOLOSANE	MAURICE RAVEL	E.M.PU					Phase 2 RS22	6	6				0	50	49	58	157	0	0	0	0	0	0	0	0	157
EN14	0312709B	CUGNAUX	CHRISTIAN BLANC	E.E.PU					Phase 2 RS22	9	9				0	0	0	0	0	48	49	46	38	46	227	0	227	
EN14	0312959Y	CUGNAUX	CLAUDIE HAIGNERE	E.E.PU					Phase 2 RS22	10	10				0	0	0	0	0	50	54	46	43	57	250	0	250	
EN14	0311317N	CUGNAUX	EUGENE MONTEL	E.E.PU		QPV			Phase 2 RS22	14	13		1		0	0	0	0	0	65	60	60	69	49	303	15	303	
EN14	0310442M	CUGNAUX	JEAN JAURES	E.E.PU					Phase 2 RS22	10	10				0	0	0	0	0	56	51	54	51	47	259	0	259	
EN14	0310441L	CUGNAUX	LEON BLUM	E.E.PU					Phase 2 RS22	10	10				0	0	0	0	0	49	42	47	51	34	223	0	223	
EN14	0310517U	GOYRANS		E.E.PU					Phase 2 RS22	2	2				0	0	0	0	0	10	7	9	13	9	48	0	48	
EN14	0310554J	LACROIX-FALGARDE	LE COSSIGNOL	E.E.PU					Phase 2 RS22	6	6				0	0	0	0	0	32	29	33	28	22	144	0	144	
EN14	0310743P	PINSAGUEL	DU RUISSEAU	E.E.PU					Phase 2 RS22	7	7				0	0	0	0	0	32	32	30	44	34	172	0	172	
EN14	0310745S	PINS-JUSTARET	JEAN JAURES	E.E.PU					Phase 2 RS22	12	12				0	0	0	0	0	51	55	50	74	66	296	0	296	
EN14	0310762K	PORTET-SUR-GARONNE	CLAIRFONT	E.E.PU					Phase 2 RS22	10	10				0	0	0	0	0	40	39	50	48	55	232	0	232	
EN14	0310761J	PORTET-SUR-GARONNE	MARGUERITE PICART	E.E.PU					Phase 2 RS22	12	11		1		0	0	0	0	0	49	52	56	54	54	265	12	265	
EN14	0310760H	PORTET-SUR-GARONNE	PIERRE ET MARIE CURIE	E.E.PU					Phase 2 RS22	8	8				0	0	0	0	0	34	29	38	33	41	175	0	175	
EN14	0311649Z	ROQUES SUR GARONNE	YVETTE RAYNAUD	E.E.PU					Phase 2 RS22	11	10		1		0	0	0	0	0	62	53	44	61	63	283	14	283	
EN14	0310798Z	ROQUETTES		E.E.PU					Phase 2 RS22	10	10				0	0	0	0	0	46	50	44	49	56	245	0	245	
EN14	0310891A	SAUBENS	LE PETIT PRINCE	E.E.PU					Phase 2 RS22	7	7				0	0	0	0	0	24	28	40	35	29	156	0	156	
EN14	0311079E	VILLENEUVE-TOLOSANE	FERNAND BECANE	E.E.PU					Phase 2 RS22	11	11				0	0	0	0	0	67	54	60	61	59	301	0	301	
EN14	0311080F	VILLENEUVE-TOLOSANE	MAURICE RAVEL	E.E.PU					Phase 2 RS22	12	12				0	0	0	0	0	56	67	54	51	56	284	0	284	
EN14	0312961A	VILLENEUVE-TOLOSANE	CANTA LAUSETA	E.P.U					Phase 2 RS22	16	6		9		1	0	29	42	70	141	45	38	46	62	45	236	12	377

Vous trouverez (ci-joint le document complet).

Comme vous pourrez le lire sur les deux lignes surlignées concernant l'école Yvette Raynaud, les effectifs prévisionnels pour l'école maternelle sont de 170 et pour l'élémentaire de 283, ce qui porte à 453 le nombre d'élèves pour la rentrée 2022 sur l'école Yvette Raynaud.

Le chiffre annoncé de 550 élèves dans le document (ci-joint Flash spécial page 1) récemment communiqué par la mairie prend en compte les élèves scolarisés sur l'école Canta Lauseta qui resteront scolarisés sur cette école jusqu'à la fin de leur scolarité et donc n'entre pas en compte dans les effectifs de l'école Yvette Raynaud du centre bourg ni dans ceux du futur groupe scolaire.

## **2- Prise en compte des avis émis par les institutionnels (MRAE, préfecture...)**

L'enquête publique se termine le jeudi 9 juin. Pourtant, le permis de construire a été déposé avant le début de cette enquête. Qu'en sera-t-il de la prise en compte des réserves émises ??

Comment est-il possible de déposer un permis de construire avant même le résultat de l'enquête publique émise par le commissaire enquêteur (ci-joint Flash spécial Page 4) ???

Aucune précision concernant la traversée du pont au-dessus de la voie ferrée et de l'autoroute pour les familles venant du secteur du Fraixinet (ci-joint Flash spécial Page 4).

Force est de constater que l'école se fera sur le site de Bramofan (ci-joint Flash spécial Page 4) sans approfondissement et contraintes supplémentaires afin de s'assurer que toutes les conditions soient réunies et les avis contraires soient levés.

Une fois cette nouvelle école construite, il sera impossible de revenir sur les conséquences environnementales sur ce secteur, sur son éloignement par rapport au secteur d'habitation des familles... Pour l'instant, il n'y a aucune urgence justifiant la construction précipitée de cette école.



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DOCUMENT DE TRAVAIL

**PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2022**

**Comité technique spécial départemental de la Haute-Garonne  
du 9 juin 2022**

# **PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2022**

## **"CIRCONSCRIPTIONS HORS TOULOUSE"**

Document de travail

HG 06 - Bruguères

Circo	RNE	Commune	NOM	SIG	RPI	Zone de montagne	Rural isolé (CS)	Phase	Nombre de classes à la RS2022		Prévisions d'effectifs										Nombre moyen d'élèves par classe						Local dispo	Rappel des mesures PHASE 1 RS22	Propositions de mesures PHASE 2 RS22		Décharges RS2022														
									Total	Maternelle	Elémentaire	UPE2A	ULIS - école	Maternelle				Elémentaire (avec ULIS)				Total élém	dont ULIS	Total école	Etude école				Etude en mat			Etude en élém			réglementaires	exceptionnelles									
														TPS	PS	MS	GS	Total mat	CP	CE1	CE2				CM1	CM2			E/C école	E/C après fermeture primaire	E/C après ouverture primaire	E/C mat	E/C après fermeture mat	E/C après ouverture mat			E/C élém	E/C après fermeture élém	E/C après ouverture élém						
IEN06	0311552U	AUCAMVILLE	HENRI MATISSE	E.M.PU				Phase 2 RS22	7	7						0	65	65	66	196	0	0	0	0	0	0	0	0	0	196	28,0		28,0	32,7	24,5				non				0,33		
IEN06	0312617B	AUCAMVILLE	NICOLAS POUSSIN	E.M.PU				Phase 2 RS22	6	6						0	50	44	57	151	0	0	0	0	0	0	0	0	151	25,2		25,2	30,2	21,6				oui				0,33			
IEN06	0311700E	BRUGUIERES		E.M.PU				Phase 2 RS22	9	9						0	76	73	88	237	0	0	0	0	0	0	0	237	26,3		26,3	29,6	23,7								0,50				
IEN06	0311553V	CASTELGINEST	BUFFEBIAU	E.M.PU				Phase 2 RS22	8	8						0	53	77	76	206	0	0	0	0	0	0	0	206	25,8		25,8	29,4	22,9				1 ouverture conditionnelle	Levée de l'ouverture conditionnelle			0,33				
IEN06	0311607D	CASTELGINEST	CENTRE	E.M.PU				Phase 2 RS22	7	7						0	56	59	59	174	0	0	0	0	0	0	0	174	24,9		24,9	29,0	21,8								0,33				
IEN06	0311792E	FONBEAUZARD	BUISSONNIERE	E.M.PU				Phase 2 RS22	5	5						0	36	44	42	122	0	0	0	0	0	0	0	122	24,4		24,4	30,5	20,3								0,25				
IEN06	0311892N	GRATENTOUR	MAURICE SAQUER	E.M.PU				Phase 2 RS22	5	5						0	47	39	51	137	0	0	0	0	0	0	0	137	27,4		27,4	34,3	22,8				oui				0,25				
IEN06	0312313W	LAUNAGUET	ARTHUR RIMBAUD	E.M.PU				Phase 2 RS22	7	7						0	43	56	49	148	0	0	0	0	0	0	0	148	21,1		21,1	24,7	18,5				1 fermeture				0,33				
IEN06	0311610G	LAUNAGUET	JEAN ROSTAND	E.M.PU				Phase 2 RS22	8	8						0	54	66	70	190	0	0	0	0	0	0	0	190	23,8		23,8	27,1	21,1								0,33				
IEN06	0311795H	MONTBERON	MICHEL COLUCCI	E.M.PU				Phase 2 RS22	5	5						0	39	37	44	120	0	0	0	0	0	0	0	120	24,0		24,0	30,0	20,0				1 ouverture				0,25				
IEN06	0311675C	PECHBONNIEU	L'OLIVIER	E.M.PU				Phase 2 RS22	6	6						0	53	69	56	178	0	0	0	0	0	0	0	178	29,7		29,7	35,6	25,4								0,33				
IEN06	0312134B	SAINT-LOUP-CAMMAS	CLAUDE NOUGARO	E.M.PU				Phase 2 RS22	4	4						0	32	26	25	83	0	0	0	0	0	0	0	83	20,8		20,8	27,7	16,6								0,25				
IEN06	0312026J	VACQUIERS	LE MAGNOLIA	E.M.PU				Phase 2 RS22	3	3						0	14	24	24	62	0	0	0	0	0	0	0	62	20,7		20,7	31,0	15,5								0,00				
IEN06	0310951R	AUCAMVILLE	JULES FERRY	E.E.PU				Phase 2 RS22	15	14	1					0	0	0	0	0	59	78	87	58	58	340	12	340	24,3					24,3	26,2	22,7				non				1,00	
IEN06	0310271B	AUCAMVILLE	VICTOR HUGO	E.E.PU				Phase 2 RS22	10	10						0	0	0	0	0	61	49	44	53	42	249	0	249	24,9					24,9	27,7	22,6				oui	1 ouverture				0,50
IEN06	0312195T	BRUGUIERES	LES BRUYERES	E.E.PU				Phase 2 RS22	16	16						0	0	0	0	0	90	83	65	84	68	390	0	390	24,4					24,4	26,0	22,9				1 ouverture				1,00	
IEN06	0311561D	CASTELGINEST	BUFFEBIAU	E.E.PU				Phase 2 RS22	15	15						0	0	0	0	0	80	66	77	76	76	375	0	375	25,0					25,0	26,8	23,4				non				1,00	
IEN06	0312157B	CASTELGINEST	LEONARD DE VINCI	E.E.PU				Phase 2 RS22	14	13	1					0	74	58	64	64	64	324	12	324	24,9			24,9		24,9		24,9	27,0	23,1								1,00			
IEN06	0311711S	FONBEAUZARD	BUISSONNIERE	E.E.PU				Phase 2 RS22	9	8	1					0	36	38	41	35	52	202	12	202	25,3			25,3		25,3		25,3	28,9	22,4								0,50			
IEN06	0311893P	GRATENTOUR	MAURICE SAQUER	E.E.PU				Phase 2 RS22	10	10						0	0	0	0	0	57	47	54	45	50	253	0	253	25,3					25,3	28,1	23,0				oui				0,50	
IEN06	0312599G	LAUNAGUET	ARTHUR RIMBAUD	E.E.PU				Phase 2 RS22	8	7	1					0	0	0	0	0	26	27	29	35	48	165	12	165	23,6					23,6	27,5	20,6				non				0,33	
IEN06	0310584S	LAUNAGUET	JEAN ROSTAND	E.E.PU				Phase 2 RS22	12	12						0	0	0	0	0	62	55	55	64	43	279	0	279	23,3					23,3	25,4	21,5				non				1,00	
IEN06	0312597E	LAUNAGUET	LES SABLES	E.E.PU				Phase 2 RS22	7	7						0	0	0	0	0	33	36	33	24	23	149	0	149	21,3					21,3	24,8	18,6				non				0,33	
IEN06	0310674P	MONTBERON	MICHEL COLUCCI	E.E.PU				Phase 2 RS22	10	9	1					0	0	0	0	0	36	32	51	52	50	221	12	221	24,6					24,6	27,6	22,1				1 fermeture				0,50	
IEN06	0310851G	SAINT-LOUP-CAMMAS	CLAUDE NOUGARO	E.E.PU				Phase 2 RS22	7	7						0	0	0	0	0	32	34	44	35	33	178	0	178	25,4					25,4	29,7	22,3								0,33	
IEN06	0311038K	VACQUIERS	LE MAGNOLIA	E.E.PU				Phase 2 RS22	4	4						0	0	0	0	0	19	21	22	16	20	98	0	98	24,5					24,5	32,7	19,6								0,25	
IEN06	0310411D	CEPET	DE PAULE	E.P.PU				Phase 2 RS22	10	4	6					0	34	33	36	103	29	24	25	28	26	132	0	235	23,5	26,1	21,4	25,8	34,3	20,6	22,0	26,4	18,9							0,50	
IEN06	0313017L	GRATENTOUR	THOMAS PESQUET	E.P.PU				Phase 2 RS22	5	2	3					0	13	27	21	61	15	12	19	11	9	66	0	127	25,4	31,8	21,2	30,5	61,0	20,3	22,0	33,0	16,5				oui				0,25
IEN06	0310548C	LABASTIDE-SAINT-SERNIN		E.P.PU				Phase 2 RS22	8	3	5					0	24	24	23	71	19	21	23	22	27	112	0	183	22,9	26,1	20,3	23,7	35,5	17,8	22,4	28,0	18,7				non				0,33
IEN06	0311704J	PECHBONNIEU	L'OLIVIER	E.P.PU				Phase 2 RS22	13	13						0	0	0	0	0	68	67	69	60	65	329	0	329	25,3	27,4	23,5			25,3	27,4	23,5				1 ouverture Transformation en EPPU				1,00	
IEN06	0310804F	SAINT-ALBAN	LA PEYRONNETTE	E.P.PU				Phase 2 RS22	12	4	8					0	22	39	37	98	36	43	42	48	34	203	0	301	25,1	27,4	23,2	24,5	32,7	19,6	25,4	29,0	22,6				Fusion d'écoles				1,00
IEN06	0310805G	SAINT-ALBAN	JEAN JAURES	E.P.PU				Phase 2 RS22	14	4	9	1				0	40	39	31	110	34	41	36	42	39	192	12	302	23,2	25,2	21,6	27,5	36,7	22,0	21,3	24,0	19,2				1 ouverture en élémentaire Fusion d'écoles				1,00
IEN06	0310835P	SAINT-GENIES-BELLEVUE		E.P.PU				Phase 2 RS22	9	3	6					0	29	28	23	80	25	30	31	28	22	136	0	216	24,0	27,0	21,6	26,7	40,0	20,0	22,7	27,2	19,4							0,50	
IEN06	0310871D	SAINT-SAUVEUR	CHARLES MOULY	E.P.PU				Phase 2 RS22	8	3	5					0	29	24	27	80	30	29	34	24	27	144	0	224	28,0	32,0	24,9	26,7	40,0	20,0	28,8	36,0	24,0				1 ouverture en élémentaire				0,33



HG 07 - Rouffiac Tolosan

Circo	RNE	Commune	NOM	SIG	RPI	Zone de montage Rural isolé (CS)	Phase	Nombre de classes à la RS2022		Prévisions d'effectifs													Nombre moyen d'élèves par classe									Local dispo	Rappel des mesures PHASE 1 RS22	Propositions de mesures PHASE 2 RS22		Décharges RS2022			
								Total	Maternelle	Elémentaire (avec ULIS)						Total mat	Etude école			Etude en mat			Etude en élém			E/C école	E/C après fermeture primaire	E/C après ouverture primaire	E/C mat	E/C après fermeture mat	E/C après ouverture mat			E/C élém	E/C après fermeture élém	E/C après ouverture élém	réglementaires	exceptionnelles	
										Maternelle	Elémentaire	UPE2A	ULIS - école	TPS	PS		MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total école	Total élém														dont ULIS
IEN07	0310296D	AZAS		E.P.PU			Phase 2 RS22	3	1	2			0	8	8	6	22	8	11	6	8	10	43	0	65	21,7	32,5	16,3	22,0		11,0	21,5	43,0	14,3			0,00		
IEN07	0312891Z	BALMA	JOSE CABANIS	E.P.PU			Phase 2 RS22	14	5	9			0	34	45	35	114	46	48	46	39	40	219	0	333	23,8	25,6	22,2	22,8	28,5	19,0	24,3	27,4	21,9		1 fermeture en maternelle		1,00	
IEN07	0313096X	BALMA	SIMONE VEIL (nouvelle école)	E.P.PU			Phase 2 RS22	3	1	2			0	13	9	6	28	18	6	6	2	3	35	0	63	21,0	31,5	15,8	28,0		14,0	17,5	35,0	11,7		1 ouverture en maternelle 2 ouvertures en élémentaire		0,00	
IEN07	0310570B	LAPEYROUSE-FOSSAT	GEORGES BRASSENS	E.P.PU			Phase 2 RS22	11	4	7			0	28	34	36	98	30	47	32	31	35	175	0	273	24,8	27,3	22,8	24,5	32,7	19,6	25,0	29,2	21,9		1 fermeture en élémentaire Fusion d'écoles		0,50	
IEN07	0312098M	L'UNION	BORDE D'OLIVIER	E.P.PU			Phase 2 RS22	15	5	10			0	45	44	40	129	49	46	53	40	51	239	0	368	24,5	26,3	23,0	25,8	32,3	21,5	23,9	26,6	21,7			1,00		
IEN07	0310664D	MONS		E.P.PU			Phase 2 RS22	9	3	6			0	24	20	22	66	27	21	30	20	33	131	0	197	21,9	24,6	19,7	22,0	33,0	16,5	21,8	26,2	18,7	non		0,50		
IEN07	0310728Y	PAULHAC	GERARD LANG	E.P.PU			Phase 2 RS22	6	2	4			0	15	19	9	43	15	21	17	13	18	84	0	127	21,2	25,4	18,1	21,5	43,0	14,3	21,0	28,0	16,8			0,33		
IEN07	0312419L	SAINTE-JEAN	MARIE-LOUISE DISSART	E.P.PU			Phase 2 RS22	18	6	11	1		0	52	69	52	173	47	50	56	60	53	266	14	439	25,8	27,4	24,4	28,8	34,6	24,7	24,2	26,6	22,2			1,00		
IEN07	0312710C	SAINTE-JEAN	MARCEL LANGER	E.P.PU			Phase 2 RS22	11	4	7			0	31	30	28	89	37	35	31	38	34	175	0	264	24,0	26,4	22,0	22,3	29,7	17,8	25,0	29,2	21,9			0,50		

HG 08 - Lanta

Circo	RNE	Commune	NOM	SIG	RPI	Zone de montagne Rural isolé (CS)	Phase	Nombre de classes à la RS2022			Prévisions d'effectifs											Nombre moyen d'élèves par classe						Local dispo	Rappel des mesures PHASE 1 RS22	Propositions de mesures PHASE 2 RS22	Décharges RS2022								
								Total	Maternelle	Elémentaire	Dont ouvertures provisoires de la RS21	UPE2A	ULIS - école	TPS	PS	MS	GS	Total mat	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total élém dont ULIS	Total école	Etude école					Etude en mat		Etude en élém		réglementaires	exceptionnelles			
																										E/C école	E/C après fermeture primaire				E/C après ouverture primaire	E/C mat	E/C après fermeture mat	E/C après ouverture mat			E/C élém	E/C après fermeture élém	E/C après ouverture élém
IEN08	0310505F	GAURE		E.E.PU	D		Phase 2 RS22	2	2			0	0	0	0	0	13	13	8	11	45	0	45	22,5											0,00				
IEN08	0310587V	LAVALETTE		E.P.PU	D		Phase 2 RS22	2	1	1		0	9	12	12	33	12	0	0	0	0	12	0	45	22,5	45,0	15,0	33,0	16,5	12,0	45,0	6,0			0,00				
RPID Gauré / Lavalette								4	1	3		0	0	9	12	12	33	12	13	13	8	11	57	0	90	22,5	30,0	18,0	33,0	16,5	19,0	28,5	14,3						
IEN08	0311979H	BOURG-SAINT-BERNARD		E.P.PU	D		Phase 2 RS22	5	2	3		0	28	15	24	67	24	18	18	0	0	60	0	127	25,4	31,8	21,2	33,5	67,0	22,3	20,0	30,0	15,0			0,25			
IEN08	0311044S	VALLESVILLES		E.E.PU	D		Phase 2 RS22	2	2			0	0	0	0	0	0	0	18	25	43	0	43	21,5						21,5	43,0	14,3	non			0,00			
RPID Bourg St Bernard / Vallesville								7	2	5		0	0	28	15	24	67	24	18	18	18	25	103	0	170	24,3	28,3	21,3	33,5	67,0	22,3	20,6	25,8	17,2					
IEN08	0312514P	LE FAGET		E.M.PU	D		Phase 2 RS22	2	2			3	9	15	15	39	0	0	0	0	0	0	0	39	19,5			19,5	39,0	13,0					0,00				
IEN08	0310609U	LOUBENS-LAURAGAIS		E.E.PU	D		Phase 2 RS22	2	2			0	0	0	0	13	16	17	0	0	46	0	46	23,0						23,0	46,0	15,3				0,00			
IEN08	0312516S	VENDINE		E.E.PU	D		Phase 2 RS22	1	1			0	0	0	0	0	0	0	14	8	22	0	22	22,0						22,0	11,0				0,00				
RPID Le Faget / Loubens / Vendine								5	2	3		0	0	3	9	15	15	39	13	16	17	14	8	68	0	107	21,4	26,8	17,8	19,5	39,0	13,0	22,7	34,0	17,0				
IEN08	0311678F	MOURVILLES-HAUTES		E.E.PU	D		Phase 2 RS22	2	2			0	0	0	0	0	7	12	12	10	41	0	41	20,5						20,5	41,0	13,7	non			0,00			
IEN08	0312515R	VAUX		E.P.PU	D		Phase 2 RS22	2	1	1		1	8	7	12	27	7	0	0	0	0	7	0	34	17,0	34,0	11,3	27,0	13,5	7,0	3,5				0,00				
RPID Mourvilles Hautes / Vaux								4	1	3		0	0	1	8	7	12	27	7	7	12	12	10	48	0	75	18,8	25,0	15,0	27,0	13,5	16,0	24,0	12,0					
IEN08	0312619D	TARABEL		E.M.PU	C		Phase 2 RS22	3	3			0	25	17	29	71	0	0	0	0	0	0	71	23,7			23,7	35,5	17,8						0,00				
IEN08	0310910W	TARABEL		E.E.PU	C		Phase 2 RS22	5	5			0	0	0	0	22	25	29	29	22	127	0	127	25,4						25,4	31,8	21,2				0,25			
RPIC Tarabel								8	3	5		0	0	0	25	17	29	71	22	25	29	29	22	127	0	198	24,8	28,3	22,0	23,7	35,5	17,8	25,4	31,8	21,2				
IEN08	0311759U	AURIAC-SUR-VENDINELLE		E.P.PU	C		Phase 2 RS22	6	2	4		0	16	19	22	57	20	18	18	21	13	90	0	147	24,5	29,4	21,0	28,5	57,0	19,0	22,5	30,0	18,0	oui	1 ouverture en élémentaire		0,33		
IEN08	0312621F	MASCARVILLE		E.P.PU	C		Phase 2 RS22	3	1	2		0	7	7	8	22	9	12	8	9	8	46	0	68	22,7	34,0	17,0	22,0	11,0	23,0	46,0	15,3				0,00			
IEN08	0310766P	PRESERVILLE	LE GRAND CEDRE	E.P.PU	C		Phase 2 RS22	4	1	3		0	14	13	13	40	13	11	18	9	8	59	0	99	24,8	33,0	19,8	40,0	20,0	19,7	29,5	14,8				0,25			
IEN08	0310844Z	SAINT-JULIA	LES 5 CLOCHERS	E.P.PU	C	X	Phase 2 RS22	6	2	4		4	17	10	14	45	19	8	23	18	20	88	0	133	22,2	26,6	19,0	22,5	45,0	15,0	22,0	29,3	17,6				0,33		
IEN08	0310251E	AIGREFEUILLE		E.M.PU			Phase 2 RS22	2	2			0	20	16	15	51	0	0	0	0	0	0	51	25,5			25,5	51,0	17,0						0,00				
IEN08	0311296R	CARAMAN	L'ECOLE DU PETIT BOIS	E.M.PU			Phase 2 RS22	4	4			4	14	24	36	74	0	0	0	0	0	0	74	18,5			18,5	24,7	14,8						0,25				
IEN08	0312005L	DREMIL-LAFAGE	MAURICE PETITCOLIN	E.M.PU			Phase 2 RS22	3	3			0	32	21	31	84	0	0	0	0	0	0	84	28,0			28,0	42,0	21,0						0,00				
IEN08	0312104U	FLOURENS		E.M.PU			Phase 2 RS22	3	3			0	15	17	31	63	0	0	0	0	0	0	63	21,0			21,0	31,5	15,8						0,00				
IEN08	0312050K	LANTA		E.M.PU			Phase 2 RS22	4	4			0	31	30	30	91	0	0	0	0	0	0	91	22,8			22,8	30,3	18,2						0,25				
IEN08	0311391U	QUINT-FONSEGRIVES	JEAN-MARIE FERIOL	E.M.PU			Phase 2 RS22	7	7			0	58	57	55	170	0	0	0	0	0	0	170	24,3			24,3	28,3	21,3						0,33				
IEN08	0310181D	REVEL	ROGER SUDRE	E.M.PU			Phase 2 RS22	4	4			0	35	38	29	102	0	0	0	0	0	0	102	25,5			25,5	34,0	20,4						0,25				
IEN08	0311660L	VERFEIL	JEAN-LOUIS VIGUIER	E.M.PU			Phase 2 RS22	6	6			0	43	41	61	145	0	0	0	0	0	0	145	24,2			24,2	29,0	20,7				non			0,33			
IEN08	0312270Z	AIGREFEUILLE	BLEUE SOLEIL	E.E.PU			Phase 2 RS22	4	4			0	0	0	0	20	17	14	14	21	86	0	86	21,5						21,5	28,7	17,2	oui	1 ouverture		0,25			
IEN08	0310378T	CARAMAN	PIERRE-PAUL RIQUET	E.E.PU			Phase 2 RS22	7	7			0	0	0	0	26	34	33	28	34	155	0	155	22,1						22,1	25,8	19,4				0,33			
IEN08	0310448U	DREMIL-LAFAGE	ANDRE DUPERRIN	E.E.PU			Phase 2 RS22	8	7		1	0	0	0	0	22	24	42	34	39	161	12	161	23,0						23,0	26,8	20,1				0,33			
IEN08	0310471U	FLOURENS		E.E.PU			Phase 2 RS22	6	6			0	0	0	0	29	19	27	33	26	134	0	134	22,3						22,3	26,8	19,1				0,33			
IEN08	0310569A	LANTA	DU PASTEL	E.E.PU			Phase 2 RS22	9	8		1	0	0	0	0	24	40	36	32	51	183	12	183	22,9						22,9	26,1	20,3				0,50			
IEN08	0310770U	QUINT-FONSEGRIVES	JEAN-MARIE FERIOL	E.E.PU			Phase 2 RS22	15	15			0	0	0	0	72	81	65	77	83	378	0	378	25,2						25,2	27,0	23,6	oui	1 ouverture		1,00			
IEN08	0312401S	REVEL	ROGER SUDRE	E.E.PU			Phase 2 RS22	12	11		1	0	0	0	0	36	37	61	45	70	249	12	249	22,6						22,6	24,9	20,8				1,00			
IEN08	0311046U	VAUDREUILLE		E.E.PU		X	Phase 2 RS22	1	1			0	0	0	0	2	4	4	3	4	17	0	17	17,0						17,0	8,5				0,00				
IEN08	0311053B	VERFEIL	COMTESSE DE SEGUR	E.E.PU			Phase 2 RS22	13	12	1		1	0	0	0	0	46	58	62	57	64	287	12	287	23,9						23,9	26,1	22,1	oui	1 ouverture provisoire		1,00		

HG 08 - Lanta

Circo	RNE	Commune	NOM	SIG	RPI	Zone de montagne Rural isolé (CS)	Phase	Nombre de classes à la RS2022		Prévisions d'effectifs												Nombre moyen d'élèves par classe									Local dispo	Rappel des mesures PHASE 1 RS22	Propositions de mesures PHASE 2 RS22		Décharges RS2022					
								Total	Maternelle	Elémentaire <i>Dont ouvertures provisoires de la RS21</i>	UPE2A	ULIS - école	TPS	PS	MS	GS	Total mat	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total élém dont ULIS	Total école	Etude école			Etude en mat							Etude en élém			réglementaires	exceptionnelles	
																									E/C école	E/C après fermeture primaire	E/C après ouverture primaire	E/C mat	E/C après fermeture mat	E/C après ouverture mat					E/C élém	E/C après fermeture élém	E/C après ouverture élém			
IEN08	0312387B	GRAGNAGUE		E.P.PU			Phase 2 RS22	15	5	10				0	37	45	46	128	48	61	56	50	47	262	0	390	26,0	27,9	24,4	25,6	32,0	21,3	26,2	29,1	23,8		1 ouverture en élémentaire		1,00	
IEN08	0310783H	REVEL	COUFFINAL	E.P.PU			Phase 2 RS22	3	1	2				0	6	7	8	21	6	11	5	11	9	42	0	63	21,0	31,5	15,8	21,0	10,5	21,0	42,0	14,0	non			0,00		
IEN08	0312767P	REVEL	L'OREE DE VAURE	E.P.PU			Phase 2 RS22	8	2	6				0	33	19	27	79	30	18	25	29	29	131	0	210	26,3	30,0	23,3	39,5	79,0	26,3	21,8	26,2	18,7				0,33	
IEN08	0312204C	SAINTE-FOY-D'AIGREFEUILLE	ANNE FRANK	E.P.PU			Phase 2 RS22	13	4	9				0	56	35	35	126	43	48	53	49	39	232	0	358	27,5	29,8	25,6	31,5	42,0	25,2	25,8	29,0	23,2	oui	1 ouverture en élémentaire		1,00	
IEN08	0310819X	SAINTE-FELIX-LAURAGAIS		E.P.PU		X	Phase 2 RS22	4	1	3				2	9	10	9	30	11	11	14	7	12	55	0	85	21,3	28,3	17,0	30,0	15,0	18,3	27,5	13,8				0,25		
IEN08	0310866Y	SAINTE-PIERRE-DE-LAGES		E.P.PU			Phase 2 RS22	5	2	3				2	6	10	14	30	16	10	20	19	12	77	0	107	21,4	26,8	17,8	15,0	30,0	10,0	25,7	38,5	19,3				0,25	



HG 09 - Villefranche de Lauragais

Circo	RNE	Commune	NOM	SIG	RPI	Zone de montagne Rural isolé (CS)	Phase	Nombre de classes à la RS2022		Prévisions d'effectifs													Nombre moyen d'élèves par classe						Local dispo	Rappel des mesures PHASE 1 RS22	Propositions de mesures PHASE 2 RS22	Décharges RS2022							
								Total	Maternelle	Elémentaire	Dont ouvertures provisoires de la RS21	LPEZA	ULIS - école	TPS	PS	MS	GS	Total mat	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total élém dont Uls	Total école	Etude école		Etude en mat				Etude en élém		réglementaires	exceptionnelles				
																										EC école	EC après fermeture primaire	EC après ouverture primaire				EC mat	EC après fermeture mat			EC après ouverture mat	EC élém	EC après fermeture élém	EC après ouverture élém
IEN09	031262G	AURAGNE		E.P.PU			Phase 2 RS22	3	1	2			0	12	10		6	28	6	6	7	2	7	28	0	56	18,7	28,0	14,0	28,0		14,0	14,0	28,0	9,3			0,00	
IEN09	0310293A	AVIGNONET-LAURAGAIS	AUGUSTE FOURES	E.P.PU			Phase 2 RS22	8	2	6			0	14	23	16	53	21	27	22	25	24	119	0	172	21,5	24,6	19,1	26,5	53,0	17,7	19,8	23,8	17,0			0,33		
IEN09	0311735T	AYGUESVIVES		E.P.PU			Phase 2 RS22	12	4	8			0	38	29	38	105	37	49	43	42	49	220	0	325	27,1	29,5	25,0	26,3	35,0	21,0	27,5	31,4	24,4			1,00		
IEN09	0310369H	CAIGNAC		E.P.PU			Phase 2 RS22	2		2			0	0	0	0	0	0	16	16	0	0	32	0	32	16,0	32,0	10,7			16,0	32,0	10,7			0,00			
IEN09	0311668V	CALMONT	MARIE CARPANTIER	E.P.PU			Phase 2 RS22	9	3	6			0	20	22	21	63	24	27	32	35	24	142	0	205	22,8	25,6	20,5	21,0	31,5	15,8	23,7	28,4	20,3	non	1 fermeture conditionnelle en élémentaire	Levée de la fermeture conditionnelle	0,50	
IEN09	0310447T	DONNEVILLE		E.P.PU			Phase 2 RS22	5	2	3			0	15	12	16	43	15	15	19	13	11	73	0	116	23,2	29,0	19,3	21,5	43,0	14,3	24,3	36,5	18,3			0,25		
IEN09	0310500A	GARDOUCH	CLAUDE NOUGARO	E.P.PU			Phase 2 RS22	6	2	4			0	15	13	15	43	18	17	15	26	20	96	0	139	23,2	27,8	19,9	21,5	43,0	14,3	24,0	32,0	19,2			0,33		
IEN09	0310526D	GREPIAC		E.P.PU			Phase 2 RS22	6	2	4			0	16	19	15	50	16	14	19	12	80	0	130	21,7	26,0	18,6	25,0	50,0	16,7	20,0	26,7	16,0			0,33			
IEN09	0310684A	MONTESQUIEU-LAURAGAIS		E.P.PU			Phase 2 RS22	5	2	3			0	10	14	10	34	10	14	10	13	13	60	0	94	18,8	23,5	15,7	17,0	34,0	11,3	20,0	30,0	15,0			1 fermeture en maternelle	0,25	
IEN09	0310689F	MONTGAILLARD-LAURAGAIS		E.P.PU			Phase 2 RS22	3	1	2			0	8	11	4	23	8	9	13	4	9	43	0	66	22,0	33,0	16,5	23,0		11,5	21,5	43,0	14,3			0,00		
IEN09	0310697P	MONTLAUR	SAINT-LAUTIER	E.P.PU			Phase 2 RS22	10	4	6			0	27	23	31	81	38	24	33	31	34	160	0	241	24,1	26,8	21,9	20,3	27,0	16,2	26,7	32,0	22,9	1 ouverture en élémentaire		0,50		
IEN09	0310779D	RENNEVILLE		E.P.PU			Phase 2 RS22	3	1	2			0	6	4	8	18	7	11	9	5	9	41	0	59	19,7	29,5	14,8	18,0		9,0	20,5	41,0	13,7			0,00		
IEN09	0310849E	SAINT-LEON		E.P.PU			Phase 2 RS22	7	2	5			0	18	24	18	60	22	24	22	26	18	112	0	172	24,6	28,7	21,5	30,0	60,0	20,0	22,4	28,0	18,7			0,33		
IEN09	0311058G	VIEILLEVIGNE		E.P.PU			Phase 2 RS22	2	1	1			0	4	2	3	9	3	4	3	4	6	20	0	29	14,5	29,0	9,7	9,0		4,5	20,0		10,0			0,00		
IEN09	0311081G	VILLENOUVELLE	JEAN SOUCALE	E.P.PU			Phase 2 RS22	6	2	4			0	13	22	16	51	21	20	13	16	17	87	0	138	23,0	27,6	19,7	25,5	51,0	17,0	21,8	29,0	17,4			0,33		



HG 10 - Castanet Tolosan

Circo	RNE	Commune	NOM	SIG	RPI	Zone de montagne	Rural isolé (CS)	Phase	Nombre de classes à la RS2022		Prévisions d'effectifs													Nombre moyen d'élèves par classe							Local dispo	Rappel des mesures PHASE 1 RS22	Propositions de mesures PHASE 2 RS22	Décharges RS2022					
									Total	Maternelle	Elémentaire (avec ULIS)						Total mat	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total élém	dont ULIS	Total école	Etude école		Etude en mat		Etude en élém				réglementaires	exceptionnelles				
											Maternelle	Elémentaire	UPE2A	ULIS - école	TFS	PS										MS	GS	E/C école	E/C après fermeture primaire	E/C après ouverture primaire						E/C mat	E/C après fermeture mat	E/C après ouverture mat	E/C élém
IEN10	0312791R	AUZEVILLE-TOLOSANE	AIME CESAIRE	E.P.PU			Phase 2 RS22	8	3	5			0	22	24	25	71	22	21	30	26	27	126	0	197	24,6	28,1	21,9	23,7	35,5	17,8	25,2	31,5	21,0			0,33		
IEN10	0310291Y	AUZIELLE	LES CORNOUILLERS	E.P.PU			Phase 2 RS22	5		5			0	0	0	8	8	12	19	28	16	30	105	0	113	22,6	28,3	18,8				21,0	26,3	17,5		Transformation en EPPU	0,25		
IEN10	0310318C	BELBERAUD	LE PETIT PRINCE	E.P.PU			Phase 2 RS22	7	2	5			0	26	18	19	63	24	26	23	24	16	113	0	176	25,1	29,3	22,0	31,5	63,0	21,0	22,6	28,3	18,8	oui		0,33		
IEN10	0310478B	FOURQUEVAUX	JEAN-PAUL LAURENS	E.P.PU			Phase 2 RS22	3	1	2			0	10	8	9	27	7	8	11	10	13	49	0	76	25,3	38,0	19,0	27,0			13,5	24,5	49,0	16,3			0,00	
IEN10	0310545Z	LABASTIDE-BEAUVOIR	JACQUES DE BEAUVOIR	E.P.PU			Phase 2 RS22	5	2	3			0	8	19	14	41	11	20	11	15	10	67	0	108	21,6	27,0	18,0	20,5	41,0	13,7	22,3	33,5	16,8			0,25		
IEN10	0310586U	LAUZERVILLE		E.P.PU			Phase 2 RS22	7	2	5			0	15	15	22	52	12	17	27	21	29	106	0	158	22,6	26,3	19,8	26,0	52,0	17,3	21,2	26,5	17,7			0,33		
IEN10	0310722S	ODARS		E.P.PU			Phase 2 RS22	4	1	3			0	12	10	4	26	15	15	7	15	17	69	0	95	23,8	31,7	19,0	26,0		13,0	23,0	34,5	17,3			0,25		
IEN10	0310733D	PECHBUSQUE		E.P.PU			Phase 2 RS22	5	2	3			0	9	11	14	34	11	18	15	18	15	77	0	111	22,2	27,8	18,5	17,0	34,0	11,3	25,7	38,5	19,3			0,25		
IEN10	0311057F	VIEILLE-TOULOUSE		E.P.PU			Phase 2 RS22	5	2	3			0	13	14	15	42	10	17	17	13	14	71	0	113	22,6	28,3	18,8	21,0	42,0	14,0	23,7	35,5	17,8			0,25		
IEN10	0311060J	VIGOLET-AUZIL	DES COTEAUX	E.P.PU			Phase 2 RS22	7	3	4			0	22	28	14	64	25	33	24	16	21	119	0	183	26,1	30,5	22,9	21,3	32,0	16,0	29,8	39,7	23,8		1 ouverture en élémentaire	0,33		







HG 12 - Rieux Volvestre

Circo	RNE	Commune	NOM	SIG	RPI	Zone de montagne Rural isolé (CS)	Phase	Nombre de classes à la RS2022				Prévisions d'effectifs										Nombre moyen d'élèves par classe						Local dispo	Rappel des mesures PHASE 1 RS22	Propositions de mesures PHASE 2 RS22	Décharges RS2022								
								Total	Maternelle	Elémentaire UPE2A	ULIS - école	Maternelle				Elémentaire (avec ULIS)						Etude école		Etude en mat		Etude en élém					réglementaires	exceptionnelles							
												TPS	PS	MS	GS	Total mat	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total élém	dont Ulis	Total école	E/C école	E/C après fermeture primaire	E/C après ouverture primaire						E/C mat	E/C après fermeture mat	E/C après ouverture mat	E/C élém	E/C après fermeture élém	E/C après ouverture élém	
IEN12	0312172T	CARBONNE	HENRI CHANFREAU	E.E.PU			Phase 2 RS22	11	10	1	0	0	0	0	0	29	39	41	52	44	205	14	205	20,5												0,50			
IEN12	0312833L	CAZERES	CROIX DE L'OLIVIER	E.E.PU			Phase 2 RS22	5	5		0	0	0	0	0	18	19	15	21	22	95	0	95	19,0												0,25			
IEN12	0310409B	CAZERES	DES CAPUCINS	E.E.PU			Phase 2 RS22	6	5	1	0	0	0	0	0	17	20	18	22	20	97	12	97	19,4												0,33			
IEN12	0310410C	CAZERES	L'HOURLIDE	E.E.PU			Phase 2 RS22	5	5		0	0	0	0	0	16	20	17	20	23	96	0	96	19,2												0,25	1 fermeture conditionnelle	1 fermeture, suite à fermeture conditionnelle	
IEN12	0310556L	LAFITTE-VIGORDANE	MICHEL COLUCCI	E.E.PU			Phase 2 RS22	4	4		0	0	0	0	0	12	17	15	14	12	70	0	70	17,5												0,25			
IEN12	0310590Y	LAVERNOSE-LACASSE	HENRI TRENTIN	E.E.PU			Phase 2 RS22	10	10		0	0	0	0	0	55	41	54	56	49	255	0	255	25,5												0,50			
IEN12	0310480D	LE FOUSSERET	ELSA TRIOLET	E.E.PU		X	Phase 2 RS22	6	6		0	0	0	0	0	27	31	31	26	28	143	0	143	23,8												0,33			
IEN12	0311648Y	LONGAGES		E.E.PU			Phase 2 RS22	12	11	1	0	0	0	0	0	48	43	57	59	57	264	12	264	24,0												1,00			
IEN12	0310687D	MONTESQUIEU-VOLVESTRE		E.E.PU		X	Phase 2 RS22	8	8		0	0	0	0	0	31	32	28	45	42	178	0	178	22,3												0,33			
IEN12	0310718M	NOE		E.E.PU			Phase 2 RS22	9	9		0	0	0	0	0	47	32	44	45	47	215	0	215	23,9												0,50			
IEN12	0310738J	PEYSSIES		E.E.PU			Phase 2 RS22	2	2		0	0	0	0	0	6	4	6	11	3	30	0	30	15,0												0,00			
IEN12	0311565H	RIEUX-VOLVESTRE		E.E.PU			Phase 2 RS22	7	7		0	0	0	0	0	26	36	39	36	37	174	0	174	24,9												0,33			
IEN12	0312024G	SAINT-SULPICE-SUR-LEZE	ANATOLE FRANCE	E.E.PU			Phase 2 RS22	8	8		0	0	0	0	0	42	31	37	38	40	188	0	188	23,5												0,33			
IEN12	0310375P	CAPENS		E.P.PU			Phase 2 RS22	4	1	3		0	9	8	6	23	6	6	15	14	8	49	0	72	18,0	24,0	14,4	23,0		11,5	16,3	24,5	12,3			0,25			
IEN12	0312886U	CARBONNE	GUY HELLE	E.P.PU			Phase 2 RS22	10	3	6	1	0	20	26	27	73	18	23	28	27	29	125	12	198	22,0	24,8	19,8	24,3	36,5	18,3	20,8	25,0	17,9			0,50			
IEN12	0310519W	GRATENS		E.P.PU			Phase 2 RS22	5	1	4		0	17	7	15	39	13	15	12	12	16	68	0	107	21,4	26,8	17,8	39,0		19,5	17,0	22,7	13,6			0,25			
IEN12	0310579L	LATRAPE		E.P.PU			Phase 2 RS22	2	2		0	0	4	3	7	10	4	2	8	9	33	0	40	20,0	40,0	13,3						16,5	33,0	11,0			0,00		
IEN12	0310588W	LAVELANET-DE-COMMINGES	LES NOISETTES	E.P.PU			Phase 2 RS22	3	0	3		0	1	7	3	11	8	6	9	12	7	42	0	53	17,7	26,5	13,3						14,0	21,0	10,5			0,00	
IEN12	0311785X	MARTRES-TOLOSANE	JEAN DE LA FONTAINE	E.P.PU		X	Phase 2 RS22	10	9	1	0	0	0	6	6	27	21	46	38	46	178	13	184	20,4	23,0	18,4						19,8	22,3	17,8			0,50	Transformation en EPPU	
IEN12	0310643F	MAUZAC	JEAN-JACQUES ROUSSEAU	E.P.PU			Phase 2 RS22	6	2	4		1	20	11	18	49	19	12	17	12	22	82	0	131	21,8	26,2	18,7	24,5	49,0	16,3	20,5	27,3	16,4			0,33			
IEN12	0310660Z	MONDAVEZAN		E.P.PU		X	Phase 2 RS22	5	1	4		0	8	6	20	34	10	10	24	15	15	74	0	108	21,6	27,0	18,0	34,0		17,0	18,5	24,7	14,8			0,25			
IEN12	0310675R	MONTBRUN-BOCAGE		E.P.PU		X	Phase 2 RS22	3	1	2		2	7	6	5	20	4	4	5	11	4	28	0	48	16,0	24,0	12,0	20,0		10,0	14,0	28,0	9,3			0,00			
IEN12	0310727X	PALAMINY		E.P.PU			Phase 2 RS22	3	3		0	0	0	16	16	5	9	6	8	12	40	0	56	18,7	28,0	14,0						13,3	20,0	10,0			0,00	Transformation en EPPU	
IEN12	0310814S	SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	FRANCOIS LUCAS	E.P.PU			Phase 2 RS22	5	1	4		0	18	7	17	42	18	17	13	16	15	79	0	121	24,2	30,3	20,2	42,0		21,0	19,8	26,3	15,8			0,25	1 fermeture en maternelle		



HG 13 - Saint Gaudens

Circo	RNE	Commune	NOM	SIG	RPI	Zone de montagne	Rural isolé (CS)	Phase	Nombre de classes à la RS2022		Prévisions d'effectifs												Nombre moyen d'élèves par classe						Local dispo	Rappel des mesures PHASE 1 RS22	Propositions de mesures PHASE 2 RS22		Décharges RS2022														
									Total	Maternelle	Elémentaire (avec ULIS)										Total école	Etude école		Etude en mat		Etude en élém		réglementaires			exceptionnelles																
											Dont ouverture pour GS 2,24	Elémentaire	Dont CP-CE1 redoublés	Dont autres niveaux	UPE2A	ULIS - école	TPS	PS	MS	GS		Total mat	CP	CE1	CE2	CM1	CM2					Total élém	dont Ulis	EC école	E/C après fermeture primaire	E/C après ouverture primaire	EC mat	E/C après fermeture mat	E/C après ouverture mat	EC élém	E/C après fermeture élém	E/C après ouverture élém					
IEN13	0310183F	SAINT-GAUDENS	LE PILAT	E.M.P.U				Phase 2 RS22	5	5							7	35	34	31	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100	20,0			20,0	25,0	16,7			non			0,25			
IEN13	0310184G	SAINT-GAUDENS	LES CAUSSADES	E.M.P.U				Phase 2 RS22	3	3							0	21	21	19	61	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61	20,3			20,3	30,5	15,3			non			0,00			
IEN13	0310281M	AURIGNAC	JACQUES PREVERT	E.E.P.U		X		Phase 2 RS22	5		5						0	0	0	0	0	28	23	15	25	18	109	0	109	21,8									21,8	27,3	18,2	non			0,25		
IEN13	0310347J	BOULOGNE-SUR-GESSE		E.E.P.U		X		Phase 2 RS22	4		3				1	0	0	0	0	0	7	18	10	15	17	67	12	67	22,3										22,3	33,5	16,8			0,25			
IEN13	0311708N	LABARTHE-RIVIERE		E.E.P.U				Phase 2 RS22	3		3					0	0	0	0	0	13	13	11	15	17	69	0	69	23,0										23,0	34,5	17,3			0,00			
IEN13	0311703H	L'ISLE-EN-DODON		E.E.P.U		X		Phase 2 RS22	4		4					0	0	0	0	0	16	18	18	16	14	82	0	82	20,5										20,5	27,3	16,4			0,25			
IEN13	0310832L	SAINT-GAUDENS	LA RESIDENCE	E.E.P.U				Phase 2 RS22	5		4			1	0	0	0	0	0	0	21	26	25	20	10	102	12	102	25,5										25,5	34,0	20,4	non			0,25		
IEN13	0312198W	SAINT-GAUDENS	LE PILAT	E.E.P.U				Phase 2 RS22	11		10			1	0	0	0	0	0	0	31	59	41	37	50	218	12	218	21,8										21,8	24,2	19,8			0,50			
IEN13	0311091T	SAINT-GAUDENS	LES CAUSSADES	E.E.P.U				Phase 2 RS22	7		6			1	0	0	0	0	0	0	15	27	32	30	29	133	12	133	22,2										22,2	26,6	19,0	non			0,33		
IEN13	0311042P	VALENTINE		E.E.P.U				Phase 2 RS22	2		2				0	0	0	0	0	0	12	8	12	9	41	0	41	20,5										20,5	41,0	13,7			0,00				
IEN13	0310310U	BEAUCHALOT		E.P.P.U		X		Phase 2 RS22	3	1	2				5	6	6	4	21	4	9	7	6	6	32	0	53	17,7	26,5	13,3	21,0						10,5	16,0	32,0	10,7			0,00				
IEN13	0310334V	BLAJAN		E.P.P.U		X		Phase 2 RS22	2	1	1			1	3	3	3	10	1	4	5	5	5	5	20	0	30	15,0	30,0	10,0	10,0						5,0	20,0		10,0		1 fermeture en élémentaire			0,00		
IEN13	0310461H	ESTANCARBON		E.P.P.U				Phase 2 RS22	3	1	2			0	8	8	13	29	6	6	10	7	2	31	0	60	20,0	30,0	15,0	29,0						14,5	15,5	31,0	10,3			0,00					
IEN13	0310539T	LABARTHE-INARD		E.P.P.U				Phase 2 RS22	4	1	3			0	13	14	6	33	13	11	8	10	6	48	0	81	20,3	27,0	16,2	33,0						16,5	16,0	24,0	12,0	non			0,25				
IEN13	0310566X	LANDORTHE		E.P.P.U				Phase 2 RS22	4	1	3			4	21	9	8	38	14	8	14	11	18	65	0	103	25,8	34,3	20,6	38,0						19,0	21,7	32,5	16,3			0,25					
IEN13	0310655U	MIRAMONT-DE-COMMINGES		E.P.P.U				Phase 2 RS22	3	1	2			0	12	9	6	27	12	8	4	3	8	35	0	62	20,7	31,0	15,5	27,0						13,5	17,5	35,0	11,7			0,00					
IEN13	0310753A	POINTIS-INARD		E.P.P.U				Phase 2 RS22	4	1	3			1	11	8	10	29	13	10	12	5	11	51	0	80	20,0	26,7	16,0	29,0						14,5	17,0	25,5	12,8			0,25					
IEN13	0310806H	SAINT-ANDRE		E.P.P.U		X		Phase 2 RS22	2	0	2			0	3	1	4	8	6	6	4	5	10	31	0	39	19,5	39,0	13,0									15,5	31,0	10,3			1 fermeture maternelle 1 ouverture élémentaire			0,00	
IEN13	0310831K	SAINT-GAUDENS	LES GAVASTOUS	E.P.P.U				Phase 2 RS22	3	1	2			2	9	5	6	20	6	11	6	8	11	42	0	62	20,7	31,0	15,5	20,0						10,0	21,0	42,0	14,0			0,00					
IEN13	0311796J	VALENTINE		E.P.P.U				Phase 2 RS22	2	1	1			0	7	11	13	31	9	0	0	0	0	9	0	40	20,0	40,0	13,3	31,0						15,5	9,0		4,5			0,00					
IEN13	0311073Y	VILLENEUVE-DE-RIVIERE		E.P.P.U				Phase 2 RS22	5	2	3			7	10	8	15	33	7	26	16	14	19	82	0	115	23,0	28,8	19,2	16,5	33,0	11,0	27,3			41,0	20,5				0,25						

HG 14 - Portet sur Garonne

Circo	RNE	Commune	NOM	SIG	RPI	Zone de montagne	Spécificité	Rural/Isolé (CS)	Phase	Nombre de classes à la RS2022		Prévisions d'effectifs										Nombre moyen d'élèves par classe						Local dispo	Rappel des mesures PHASE 1 RS22	Propositions de mesures PHASE 2 RS22		Décharges RS2022				
										Total	Total mat	Maternelle				Elémentaire (avec ULIS)				Total école	dent ULIS	Total école	Etude école		Etude en mat		Etude en élém			réglementaires	exceptionnelles					
												TFS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1				CM2	E/C école	E/C après fermeture primaire	E/C mat	E/C après fermeture mat					E/C élém	E/C après fermeture élém	E/C après ouverture élém		
IEN14	0312102S	GOYRANS	COTEAUX DE L'ARIEGE	E.M.PU	C				Phase 2 RS22	3	3	0	20	33	9	62	0	0	0	0	0	0	0	62	20,7								0,00			
IEN14	0312683Y	CUGNAUX	CHRISTIAN BLANC	E.M.PU					Phase 2 RS22	6	6	0	45	46	58	149	0	0	0	0	0	0	0	149	24,8		24,8	29,8	21,3		1 ouverture		0,33			
IEN14	0312958X	CUGNAUX	CLAUDIE HAIGNERE	E.M.PU					Phase 2 RS22	6	6	0	30	66	48	144	0	0	0	0	0	0	0	144	24,0		24,0	28,8	20,6		non		0,33			
IEN14	0312158C	CUGNAUX	EUGENE MONTEL	E.M.PU		QPV			Phase 2 RS22	8	8	0	64	72	67	203	0	0	0	0	0	0	0	203	25,4		25,4	29,0	22,6		1 ouverture		0,33			
IEN14	0310172U	CUGNAUX	JEAN JAURES	E.M.PU					Phase 2 RS22	6	6	0	55	56	55	166	0	0	0	0	0	0	0	166	27,7		27,7	33,2	23,7		non		0,33			
IEN14	0311707M	CUGNAUX	LEON BLUM	E.M.PU					Phase 2 RS22	6	6	0	56	54	43	153	0	0	0	0	0	0	0	153	25,5		25,5	30,6	21,9		1 ouverture		0,33			
IEN14	0311802R	LACROIX-FALGARDE	LE COSSIGNOL	E.M.PU					Phase 2 RS22	3	3	0	20	21	25	66	0	0	0	0	0	0	0	66	22,0		22,0	33,0	16,5				0,00			
IEN14	0311657H	PINSAGUEL	DE 'LA FONT'	E.M.PU					Phase 2 RS22	4	4	0	21	40	35	96	0	0	0	0	0	0	0	96	24,0		24,0	32,0	19,2				0,25			
IEN14	0311797K	PINS-JUSTARET	JEAN JAURES	E.M.PU					Phase 2 RS22	6	6	0	40	47	63	150	0	0	0	0	0	0	0	150	25,0		25,0	30,0	21,4				0,33			
IEN14	0312315Y	PORTET-SUR-GARONNE	CLAIRFONT	E.M.PU					Phase 2 RS22	5	5	0	40	33	42	115	0	0	0	0	0	0	0	115	23,0		23,0	28,8	19,2				0,25			
IEN14	0311881B	PORTET-SUR-GARONNE	GEORGE SAND	E.M.PU					Phase 2 RS22	2	2	0	18	23	14	55	0	0	0	0	0	0	0	55	27,5		27,5	55,0	18,3				0,00			
IEN14	0310180C	PORTET-SUR-GARONNE	JACQUES PREVERT	E.M.PU					Phase 2 RS22	4	4	0	40	38	31	109	0	0	0	0	0	0	0	109	27,3		27,3	36,3	21,8				0,25			
IEN14	0310179B	PORTET-SUR-GARONNE	JEAN JAURES	E.M.PU					Phase 2 RS22	4	4	0	25	24	34	83	0	0	0	0	0	0	0	83	20,8		20,8	27,7	16,6				0,25			
IEN14	0311891M	ROQUES SUR GARONNE	YVETTE RAYNAUD	E.M.PU					Phase 2 RS22	6	6	0	59	59	52	170	0	0	0	0	0	0	0	170	28,3		28,3	34,0	24,3				0,33			
IEN14	0311882C	ROQUETTES	ROQUETTES	E.M.PU					Phase 2 RS22	5	5	0	48	48	46	142	0	0	0	0	0	0	0	142	28,4		28,4	35,5	23,7				0,25			
IEN14	0312522Y	SAUBENS	LE PETIT PRINCE	E.M.PU					Phase 2 RS22	3	3	0	26	32	19	77	0	0	0	0	0	0	0	77	25,7		25,7	38,5	19,3		non		0,00			
IEN14	0311702G	VILLENEUVE-TOLOSANE	FERNAND BECANE	E.M.PU					Phase 2 RS22	7	7	0	55	60	56	171	0	0	0	0	0	0	0	171	24,4		24,4	28,5	21,4				0,33			
IEN14	0311125E	VILLENEUVE-TOLOSANE	MAURICE RAVEL	E.M.PU					Phase 2 RS22	6	6	0	50	49	58	157	0	0	0	0	0	0	0	157	26,2		26,2	31,4	22,4				0,33			
IEN14	0312709B	CUGNAUX	CHRISTIAN BLANC	E.E.PU					Phase 2 RS22	9	9	0	0	0	0	0	48	49	46	38	46	227	0	227	25,2					25,2	28,4	22,7	oui		0,50	
IEN14	0312959Y	CUGNAUX	CLAUDIE HAIGNERE	E.E.PU					Phase 2 RS22	10	10	0	0	0	0	0	50	54	46	43	57	250	0	250	25,0					25,0	27,8	22,7	oui	1 ouverture		0,50
IEN14	0311317N	CUGNAUX	EUGENE MONTEL	E.E.PU		QPV			Phase 2 RS22	14	13	1	0	0	0	0	65	60	60	69	49	303	15	303	23,3					23,3	25,3	21,6	oui		1,00	
IEN14	0310442M	CUGNAUX	JEAN JAURES	E.E.PU					Phase 2 RS22	10	10	0	0	0	0	0	56	51	54	51	47	259	0	259	25,9					25,9	28,8	23,5	oui		0,50	
IEN14	0310441L	CUGNAUX	LEON BLUM	E.E.PU					Phase 2 RS22	10	10	0	0	0	0	0	49	42	47	51	34	223	0	223	22,3					22,3	24,8	20,3	1 salle info		0,50	
IEN14	0310517U	GOYRANS	GOYRANS	E.E.PU					Phase 2 RS22	2	2	0	0	0	0	0	10	7	9	13	9	48	0	48	24,0					24,0	48,0	16,0		0,00		
IEN14	0310554J	LACROIX-FALGARDE	LE COSSIGNOL	E.E.PU					Phase 2 RS22	6	6	0	0	0	0	0	32	29	33	28	22	144	0	144	24,0					24,0	28,8	20,6	non		0,33	
IEN14	0310743P	PINSAGUEL	DU RUISSEAU	E.E.PU					Phase 2 RS22	7	7	0	0	0	0	0	32	32	30	44	34	172	0	172	24,6					24,6	28,7	21,5		0,33		
IEN14	0310745S	PINS-JUSTARET	JEAN JAURES	E.E.PU					Phase 2 RS22	12	12	0	0	0	0	0	51	55	50	74	66	296	0	296	24,7					24,7	26,9	22,8		1,00		
IEN14	0310762K	PORTET-SUR-GARONNE	CLAIRFONT	E.E.PU					Phase 2 RS22	10	10	0	0	0	0	0	40	39	50	48	55	232	0	232	23,2					23,2	25,8	21,1		0,50		
IEN14	0310761J	PORTET-SUR-GARONNE	MARGUERITE PICART	E.E.PU					Phase 2 RS22	12	11	1	0	0	0	0	49	52	56	54	54	265	12	265	24,1					24,1	26,5	22,1	oui	1 ouverture		1,00
IEN14	0310760H	PORTET-SUR-GARONNE	PIERRE ET MARIE CURIE	E.E.PU					Phase 2 RS22	8	8	0	0	0	0	0	34	29	38	33	41	175	0	175	21,9					21,9	25,0	19,4		0,33		
IEN14	0311649Z	ROQUES SUR GARONNE	YVETTE RAYNAUD	E.E.PU					Phase 2 RS22	11	10	1	0	0	0	0	62	53	44	61	63	283	14	283	28,3					28,3	31,4	25,7		1 ouverture		0,50
IEN14	0310798Z	ROQUETTES	ROQUETTES	E.E.PU					Phase 2 RS22	10	10	0	0	0	0	0	46	50	44	49	56	245	0	245	24,5					24,5	27,2	22,3		0,50		
IEN14	0310891A	SAUBENS	LE PETIT PRINCE	E.E.PU					Phase 2 RS22	7	7	0	0	0	0	0	24	28	40	35	29	156	0	156	22,3					22,3	26,0	19,5	non		0,33	
IEN14	0311079E	VILLENEUVE-TOLOSANE	FERNAND BECANE	E.E.PU					Phase 2 RS22	11	11	0	0	0	0	0	67	54	60	61	59	301	0	301	27,4					27,4	30,1	25,1		0,50		
IEN14	0311080F	VILLENEUVE-TOLOSANE	MAURICE RAVEL	E.E.PU					Phase 2 RS22	12	12	0	0	0	0	0	56	67	54	51	56	284	0	284	23,7					23,7	25,8	21,8		1,00		
IEN14	0312961A	VILLENEUVE-TOLOSANE	CANTA LAUSETA	E.P.PU					Phase 2 RS22	16	6	9	1	0	29	42	70	141	45	38	46	62	45	236	12	377	25,1	26,9	23,6	23,5	28,2	20,1	26,2	29,5	23,6	1,00



HG 16 - Tournefeuille

Circo	RNE	Commune	NOM	SIG	RPI	Zone de montagne Rural isolé (CS)	Phase	Nombre de classes à la RS2022					Prévisions d'effectifs										Nombre moyen d'élèves par classe						Local dispo	Rappel des mesures PHASE 1 RS22	Propositions de mesures PHASE 2 RS22	Décharges RS2022																				
								Total	Maternelle	Elémentaire	Dont ouvertures provisoires de la RS21	UPE2A	ULIS - école	Maternelle					Elémentaire (avec ULIS)					Etude école		Etude en mat		Etude en élém				réglementaires	exceptionnelles																			
														TPS	PS	MS	GS	Total mat	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total élém	dont Ulis	Total école	E/C école	E/C après fermeture primaire						E/C après ouverture primaire	E/C mat	E/C après fermeture mat	E/C après ouverture mat	E/C élém	E/C après fermeture élém	E/C après ouverture élém												
IEN16	0311665S	FROUZINS	GEORGE SAND	E.M.PU			Phase 2 RS22	8	8					0	55	52	76	183	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,33		
IEN16	0312148S	PLAISANCE-DU-TOUCH	LE BLE EN HERBE	E.M.PU			Phase 2 RS22	7	7					0	55	57	70	182	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,33		
IEN16	0311734S	PLAISANCE-DU-TOUCH	LES TROIS POMMES	E.M.PU			Phase 2 RS22	7	7					0	62	58	67	187	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,33		
IEN16	0311390T	PLAISANCE-DU-TOUCH	PAULINE KERGOMARD	E.M.PU			Phase 2 RS22	7	7					0	60	62	74	196	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,33		
IEN16	0312721P	SEYSSSES	FLORA TRISTAN	E.M.PU			Phase 2 RS22	6	6					0	55	48	57	160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,33	1 ouverture	
IEN16	0311612J	SEYSSSES	PAUL LANGEVIN	E.M.PU			Phase 2 RS22	7	7					0	55	64	63	182	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,33	1 ouverture	
IEN16	0312099N	TOURNEFEUILLE	GEORGES LAPIERRE	E.M.PU			Phase 2 RS22	3	3					0	32	29	24	85	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	1 fermeture		
IEN16	0311398B	TOURNEFEUILLE	LE CHATEAU	E.M.PU			Phase 2 RS22	5	5					0	50	46	46	142	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,25			
IEN16	0312147R	TOURNEFEUILLE	LE PETIT CHENE	E.M.PU			Phase 2 RS22	4	4					0	29	30	28	87	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,25			
IEN16	0312620E	TOURNEFEUILLE	LE PETIT TRAIN	E.M.PU			Phase 2 RS22	6	6					0	50	46	55	151	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,33		
IEN16	0312277G	TOURNEFEUILLE	LES CRAYONS DE COULEUR	E.M.PU			Phase 2 RS22	6	6					0	50	53	63	166	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,33		
IEN16	0312405W	TOURNEFEUILLE	MIRABEAU	E.M.PU			Phase 2 RS22	8	8					0	64	68	69	201	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,33	
IEN16	0311683L	TOURNEFEUILLE	MOULIN A VENT	E.M.PU			Phase 2 RS22	6	6					0	52	54	54	160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,33	
IEN16	0311664R	FROUZINS	ANATOLE FRANCE	E.E.PU			Phase 2 RS22	16	15		1			0	0	0	0	0	0	64	76	84	58	94	376	13	376	25,1																							1,00	1 fermeture
IEN16	0312120L	PLAISANCE-DU-TOUCH	ALPHONSE DAUDET	E.E.PU			Phase 2 RS22	16	15		1			0	0	0	0	0	0	87	56	74	93	72	382	12	382	25,5																							1,00	1 ouverture
IEN16	0310748V	PLAISANCE-DU-TOUCH	JACQUES PREVERT	E.E.PU			Phase 2 RS22	14	14					0	0	0	0	0	0	60	70	85	72	72	359	0	359	25,6																							1,00	
IEN16	0312720N	SEYSSSES	FLORA TRISTAN	E.E.PU			Phase 2 RS22	10	10					0	0	0	0	0	0	50	41	53	48	52	244	0	244	24,4																							0,50	1 ouverture
IEN16	0310907T	SEYSSSES	PAUL LANGEVIN	E.E.PU			Phase 2 RS22	13	13					0	0	0	0	0	0	53	69	61	66	80	329	0	329	25,3																							1,00	1 ouverture
IEN16	0312121M	TOURNEFEUILLE	GEORGES LAPIERRE	E.E.PU			Phase 2 RS22	14	14					0	0	0	0	0	0	55	59	76	79	60	329	0	329	23,5																							1,00	
IEN16	0311029A	TOURNEFEUILLE	LE CHATEAU	E.E.PU			Phase 2 RS22	10	10					0	0	0	0	0	0	40	56	40	44	61	241	0	241	24,1																							0,50	
IEN16	0312684Z	TOURNEFEUILLE	LE PETIT TRAIN	E.E.PU			Phase 2 RS22	13	13					0	0	0	0	0	0	64	54	63	76	49	306	0	306	23,5																							1,00	
IEN16	0312179A	TOURNEFEUILLE	MIRABEAU	E.E.PU			Phase 2 RS22	17	16	1		1		0	0	0	0	0	0	65	103	77	80	63	388	12	388	24,3																							1,00	1 ouverture provisoire
IEN16	0312406X	TOURNEFEUILLE	MOULIN A VENT	E.E.PU			Phase 2 RS22	15	14		1			0	0	0	0	0	0	54	56	78	75	71	334	12	334	23,9																							1,00	
IEN16	0312409A	FROUZINS	MARIE ET PIERRE CURIE	E.P.PU			Phase 2 RS22	13	4	9				0	38	33	38	109	35	32	45	50	39	201	0	310	23,8	25,8	22,1	27,3	36,3	21,8	22,3	25,1	20,1													1,00				
IEN16	0312455A	PLAISANCE-DU-TOUCH	LA RIVIERE	E.P.PU			Phase 2 RS22	14	5	9								136							254	0	390	27,9	30,0	26,0	27,2	34,0	22,7	28,2	31,8	25,4												1,00	1 ouverture conditionnelle en élémentaire 1 ouverture en élémentaire, suite à ouverture conditionnelle			
IEN16	0310747U	PLAISANCE-DU-TOUCH	MARCEL PAGNOL	E.P.PU			Phase 2 RS22	18	2	16				0	26	15	11	52	91	87	79	77	88	422	0	474	26,3	27,9	24,9	26,0	52,0	17,3	26,4	28,1	24,8													1,00	1 ouverture en élémentaire			
IEN16	0312296C	TOURNEFEUILLE	PABLO PICASSO	E.P.PU			Phase 2 RS22	14	14					0	0	0	0	0	0	56	61	61	84	71	333	0	333	23,8	25,6	22,2																			1,00	Transformation en EPPU		

HG 17 - Colomiers

Circo	RNE	Commune	NOM	SIG	RPI	Zone de montage Spécificité Rural isolé (CS)	Phase	Nombre de classes à la RS2022										Prévisions d'effectifs										Nombre moyen d'élèves par classe						Local dispo	Rappel des mesures PHASE 1 RS22	Propositions de mesures PHASE 2 RS22		Décharges RS2022			
								Total	Maternelle	Elémentaire	UPE2A	ULIS - école	Dispositifs spécifiques	TPS	PS	MS	GS	Total mat	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total élém	dont ULIS	Total école	Etude école			Etude en mat			Etude en élém					réglementaires	exceptionnelles		
																											E/C école	E/C après fermeture primaire	E/C après ouverture primaire	E/C mat	E/C après fermeture mat	E/C après ouverture mat	E/C élém							E/C après fermeture élém	E/C après ouverture élém
IEN17	0312407Y	COLOMIERS	ALAIN SAVARY	E.M.PU			Phase 2 RS22	7	7							0	56	62	55	173	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	173	24,7		24,7	28,8	21,6				0,33	
IEN17	0311780S	COLOMIERS	SIMONE VEIL - EN JACCA	E.M.PU		QPV	Phase 2 RS22	4	4							0	36	35	33	104	0	0	0	0	0	0	0	0	0	104	26,0		26,0	34,7	20,8		non		0,25		
IEN17	0312869A	COLOMIERS	GEORGE SAND	E.M.PU			Phase 2 RS22	6	6							0	44	50	51	145	0	0	0	0	0	0	0	0	0	145	24,2		24,2	29,0	20,7				0,33		
IEN17	0311781T	COLOMIERS	HELENE BOUCHER	E.M.PU			Phase 2 RS22	6	6							0	27	48	46	121	0	0	0	0	0	0	0	0	0	121	20,2		20,2	24,2	17,3		non		0,33		
IEN17	0310171T	COLOMIERS	JEAN MACE	E.M.PU			Phase 2 RS22	6	6							0	48	58	43	149	0	0	0	0	0	0	0	0	0	149	24,8		24,8	29,8	21,3				0,33		
IEN17	0310170S	COLOMIERS	JULES FERRY	E.M.PU		QPV	Phase 2 RS22	6	6							0	49	51	64	164	0	0	0	0	0	0	0	0	0	164	27,3		27,3	32,8	23,4		non		0,33		
IEN17	0311694Y	COLOMIERS	LAMARTINE	E.M.PU			Phase 2 RS22	5	5							0	47	45	47	139	0	0	0	0	0	0	0	0	0	139	27,8		27,8	34,8	23,2		non		0,25		
IEN17	0311297S	COLOMIERS	LUCIE AUBRAC	E.M.PU			Phase 2 RS22	7	7							0	54	68	63	185	0	0	0	0	0	0	0	0	0	185	26,4		26,4	30,8	23,1				0,33		
IEN17	0312025H	DAUX		E.M.PU			Phase 2 RS22	4	4							0	43	36	32	111	0	0	0	0	0	0	0	0	0	111	27,8		27,8	37,0	22,2		oui		0,25		
IEN17	0311682K	MERVILLE	GEORGES BRASSENS	E.M.PU			Phase 2 RS22	6	6							0	54	61	50	165	0	0	0	0	0	0	0	0	0	165	27,5		27,5	33,0	23,6		4 fermetures		0,33		
IEN17	0310662B	MONDONVILLE	JULES VERNE	E.M.PU			Phase 2 RS22	9	9							0	81	89	79	249	0	0	0	0	0	0	0	0	0	249	27,7		27,7	31,1	24,9		1 ouverture conditionnelle	Levée de l'ouverture conditionnelle	0,50		
IEN17	0312539S	COLOMIERS	ALAIN SAVARY	E.E.PU			Phase 2 RS22	14	13	1						0	0	0	0	0	65	53	62	58	84	322	12	322	24,8				24,8	26,8	23,0		1 fermeture		1,00		
IEN17	0312888W	COLOMIERS	GEORGE SAND	E.E.PU			Phase 2 RS22	14	13	1						0	0	0	0	0	47	58	62	69	73	309	13	309	23,8				23,8	25,8	22,1				1,00		
IEN17	0310432B	COLOMIERS	HELENE BOUCHER	E.E.PU			Phase 2 RS22	13	12	1						0	0	0	0	0	54	48	59	59	69	289	0	289	24,1				24,1	26,3	22,2		1 fermeture		1,00		
IEN17	0310430Z	COLOMIERS	JULES FERRY	E.E.PU		QPV	Phase 2 RS22	14	14							0	62	51	56	73	51	293	0	293	20,9				20,9	22,5	19,5						1,00				
IEN17	0312541U	COLOMIERS	LAMARTINE	E.E.PU			Phase 2 RS22	14	13	1						0	0	0	0	0	65	73	73	57	63	331	13	331	25,5				25,5	27,6	23,6				1,00		
IEN17	0312553G	COLOMIERS	LUCIE AUBRAC	E.E.PU			Phase 2 RS22	16	15	1	1					0	0	0	0	0	67	69	73	68	70	347	0	347	23,1				23,1	24,8	21,7				1,00		
IEN17	0312973N	COLOMIERS	SIMONE VEIL	E.E.PU			Phase 2 RS22	12	12							0	0	0	0	0	60	58	52	56	57	283	0	283	23,6				23,6	25,7	21,8		2 ouvertures (dont 1 ouverture de MF)		1,00		
IEN17	0310445R	DAUX		E.E.PU			Phase 2 RS22	8	8							0	0	0	0	0	38	32	44	44	39	197	0	197	24,6				24,6	28,1	21,9		oui	1 ouverture		0,33	
IEN17	0310651P	MERVILLE	GEORGES BRASSENS	E.E.PU			Phase 2 RS22	13	13							0	0	0	0	0	79	55	67	65	61	327	0	327	25,2				25,2	27,3	23,4		6 fermetures		1,00		
IEN17	0312766N	MONDONVILLE	CAROLINE AIGLE	E.E.PU			Phase 2 RS22	16	15	1						0	0	0	0	0	72	82	79	70	68	371	12	371	24,7				24,7	26,5	23,2		1 ouverture		1,00		
IEN17	0311646W	AUSSONNE	JULES FERRY	E.P.PU			Phase 2 RS22	16	5	10	1					0	46	48	46	140	50	50	56	54	47	257	12	397	26,5	28,4	24,8	28,0	35,0	23,3	25,7	28,6	23,4	non			1,00
IEN17	0312872D	AUSSONNE	LOUISE MICHEL	E.P.PU			Phase 2 RS22	15	5	10						0	28	43	44	115	53	52	45	58	46	254	0	369	24,6	26,4	23,1	23,0	28,8	19,2	25,4	28,2	23,1				1,00
IEN17	0313097Y	MERVILLE	(nouvelle école)	E.P.PU			Phase 2 RS22	10	4	6						0	30	31	27	88	30	45	29	27	24	155	0	243	24,3	27,0	22,1	22,0	29,3	17,6	25,8	31,0	22,1		4 ouvertures en mat 6 ouverture en élém		0,50

HG 18 - Blagnac

Circo	RNE	Commune	NOM	SIG	RPI	Zone de montagne Rural (asoté) (CS)	Phase	Nombre de classes à la RS2022		Prévisions d'effectifs											Nombre moyen d'élèves par classe							Local dispo	Rappel des mesures PHASE 1 RS22	Propositions de mesures PHASE 2 RS22		Décharges RS2022										
								Total	Maternelle	Maternelle				Elémentaire (avec ULIS)				Total école			Etude école		Etude en mat		Etude en élém					réglementaires	exceptionnelles											
										TPS	PS	MS	GS	Total mat	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total élém	dont Ulis	Total école	E/C école	E/C après fermeture primaire	E/C après ouverture primaire	E/C mat	E/C après fermeture mat					E/C après ouverture mat	E/C élém	E/C après fermeture élém	E/C après ouverture élém							
IEN18	0312118J	BEAUZELLE	LES MESANGES	E.M.PU			Phase 2 RS22	4	4					0	16	32	24	72	0	0	0	0	0	0	0	0	72	18,0									1	ouverture		0,25		
IEN18	0311789B	BLAGNAC	CLEMENT ADER	E.M.PU			Phase 2 RS22	3	3					0	22	33	32	87	0	0	0	0	0	0	0	0	87	29,0									1	fermeture		0,00		
IEN18	0311974C	BLAGNAC	SAINT-EXUPERY	E.M.PU			Phase 2 RS22	3	3					0	17	25	23	65	0	0	0	0	0	0	0	0	65	21,7											0,00			
IEN18	0312233J	BLAGNAC	SUZANNE LACORE	E.M.PU			Phase 2 RS22	4	4					0	25	35	28	88	0	0	0	0	0	0	0	0	88	22,0									non		0,25			
IEN18	0311556Y	FENOUILLET	LE RAMIER	E.M.PU			Phase 2 RS22	5	5					0	51	43	41	135	0	0	0	0	0	0	0	0	135	27,0											0,25			
IEN18	0311791D	GAGNAC-SUR-GARONNE	LE CHENE VERT	E.M.PU			Phase 2 RS22	4	4					0	38	34	30	102	0	0	0	0	0	0	0	0	102	25,5											0,25			
IEN18	0312312V	SEILH	LEONARD DE VINCI	E.M.PU			Phase 2 RS22	3	3					0	23	18	24	65	0	0	0	0	0	0	0	0	65	21,7											0,00			
IEN18	0312271A	BLAGNAC	RENE CASSIN	E.E.PU			Phase 2 RS22	9		9				0	0	0	0	0	55	43	49	38	35	220	0	220	24,4												0,50			
IEN18	0310469S	FENOUILLET	JEAN MONNET	E.E.PU			Phase 2 RS22	9		9				0	0	0	0	0	49	52	34	39	46	220	0	220	24,4												0,50			
IEN18	0310493T	GAGNAC-SUR-GARONNE	JEAN DE CRUZEL	E.E.PU			Phase 2 RS22	9		8		1	0	0	0	0	0	0	35	44	29	49	28	185	14	185	23,1												0,50			
IEN18	0310899J	SEILH	LEONARD DE VINCI	E.E.PU			Phase 2 RS22	7		6		1	0	0	0	0	0	0	34	24	30	35	19	142	13	142	23,7												0,33			
IEN18	0312976S	BEAUZELLE	HENRI MATISSE	E.P.PU			Phase 2 RS22	14	4	10			1	0	51	38	34	123	57	46	62	37	44	246	0	369	26,4		28,4	24,6	30,8	41,0	24,6	24,6	27,3	22,4				1,00		
IEN18	0310317B	BEAUZELLE	LES CHENES	E.P.PU			Phase 2 RS22	16	4	11			1	0	31	43	41	115	64	68	56	53	53	294	14	409	27,3		29,2	25,6	28,8	38,3	23,0	26,7	29,4	24,5				1,00		
IEN18	0310166M	BLAGNAC	AEROGARE	E.P.PU			Phase 2 RS22	16	5	10			1	0	42	47	49	138	49	47	43	47	54	240	0	378	25,2		27,0	23,6	27,6	34,5	23,0	24,0	26,7	21,8				1,00		
IEN18	0312494T	BLAGNAC	JEAN MOULIN	E.P.PU			Phase 2 RS22	16	4	11			1	0	42	30	36	108	49	43	46	63	53	254	12	362	24,1		25,9	22,6	27,0	36,0	21,6	23,1	25,4	21,2	non				1,00	
IEN18	0312887V	BLAGNAC	LES PERSEIDES	E.P.PU			Phase 2 RS22	17	6	11				0	43	43	53	139	54	48	53	50	56	261	0	400	23,5		25,0	22,2	23,2	27,8	19,9	23,7	26,1	21,8					1,00	
IEN18	0311386N	BLAGNAC	LES PRES	E.P.PU			Phase 2 RS22	15	4	10			1	0	32	30	31	93	47	61	36	51	40	235	12	328	23,4		25,2	21,9	23,3	31,0	18,6	23,5	26,1	21,4		1	fermeture en élémentaire			1,00
IEN18	0312458D	BLAGNAC	LOUIS WEIDKNETT	E.P.PU			Phase 2 RS22	17	6	11				0	46	47	46	139	54	54	42	55	59	264	0	403	23,7		25,2	22,4	23,2	27,8	19,9	24,0	26,4	22,0	non				1,00	
IEN18	0310434D	CORNEBARRIEU	LES AMBRITS	E.P.PU			Phase 2 RS22	10	4	6				0	35	38	30	103	38	24	32	43	27	164	0	267	26,7		29,7	24,3	25,8	34,3	20,6	27,3	32,8	23,4				0,50		
IEN18	0310433C	CORNEBARRIEU	LES MONGES	E.P.PU			Phase 2 RS22	13	5	8				0	36	44	43	123	24	58	48	31	37	198	0	321	24,7		26,8	22,9	24,6	30,8	20,5	24,8	28,3	22,0					1,00	
IEN18	0312521X	CORNEBARRIEU	SAINT-EXUPERY	E.P.PU			Phase 2 RS22	14	5	9				0	36	38	48	122	48	42	41	37	53	221	0	343	24,5		26,4	22,9	24,4	30,5	20,3	24,6	27,6	22,1					1,00	
IEN18	0312974P	FENOUILLET	PIQUEPEYRE	E.P.PU			Phase 2 RS22	9	3	6				0	20	23	22	65	30	24	30	24	29	137	0	202	22,4		25,3	20,2	21,7	32,5	16,3	22,8	27,4	19,6					0,50	
IEN18	0310596E	LESPINASSE	MARCEL PAGNOL	E.P.PU			Phase 2 RS22	13	4	9				0	35	30	29	94	42	38	56	43	40	219	0	313	24,1		26,1	22,4	23,5	31,3	18,8	24,3	27,4	21,9					1,00	



HG 25 - Haut Comminges

Circo	RNE	Commune	NOM	SIG	RPI	Zone de montagne Rural (s/s) (CS)	Phase	Nombre de classes à la RS2022				Prévisions d'effectifs										Nombre moyen d'élèves par classe						Local dispo	Rappel des mesures PHASE 1 RS22	Propositions de mesures PHASE 2 RS22	Décharges RS2022											
								Total	Maternelle	Elémentaire	Dont ouvertures provisoires de la RS21	UPE2A	ULIS - école	Dispositifs spécifiques	TPS	PS	MS	GS	Total mat	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total élém	dont Uls	Total école				Etude école		Etude en mat		Etude en élém		réglementaires	exceptionnelles				
																															E/C après fermeture primaire	E/C après ouverture primaire	E/C après fermeture mat	E/C après ouverture mat	E/C après fermeture élém	E/C après ouverture élém						
IEN25	0310477A	FOS		E.P.PU	X	X	Phase 2 RS22	1	1					0	3	3	4	10	2	4	2	2	0	10	0	20	20,0		10,0					5,0			0,00					
IEN25	0310855L	SAINT-MAMET		E.P.PU		X	Phase 2 RS22	2		2	1			0	5	4	4	13	0	1	4	3	4	12	0	25	12,5	25,0	8,3					6,0	12,0	4,0			1 ouverture provisoire	0,00		
IEN25	0310258M	ARBAS		E.E.PU	D	X	X	Phase 2 RS22	1		1			0	0	0	0	0	16	0	0	0	0	16	0	16	16,0							16,0		8,0			0,00			
IEN25	0310389E	CASTELBIAGUE		E.E.PU	D	X	X	Phase 2 RS22	1		1			0	0	0	0	0	0	7	13	0	0	20	0	20	20,0							20,0		10,0			0,00			
IEN25	0312305M	MONTASTRUC-DE-SALIES	LANNES	E.M.PU	D	X	X	Phase 2 RS22	1	1				0	14	5	0	19	0	0	0	0	0	0	0	19	19,0		19,0		9,5							0,00				
IEN25	0312122N	MONTASTRUC-DE-SALIES	SAINT MARTIN	E.M.PU	D	X	X	Phase 2 RS22	1	1	0			0	0	7	12	19	0	0	0	0	0	0	0	19	19,0		19,0		9,5							0,00				
IEN25	0312252E	ROUEDE		E.E.PU	D		X	Phase 2 RS22	1		1			0	0	0	0	0	0	0	0	14	11	25	0	25	25,0						25,0		12,5				0,00			
RPID Arbas / Castelbiague / Montastruc de Salies / Rouède								5	2	3		0	0	0	0	14	12	12	38	16	7	13	14	11	61	0	99	19,8	24,8	16,5	19,0	38,0	12,7	20,3	30,5	15,3						
IEN25	0312626L	ARDIEGE		E.P.PU	D	X	Phase 2 RS22	2	0	2				0	0	0	0	15	11	11	0	0	37	0	37	18,5	37,0	12,3					18,5	37,0	12,3				0,00			
IEN25	0310530H	HUOS		E.E.PU	D		Phase 2 RS22	2		2				0	0	0	0	0	0	20	17	37	0	37	18,5	37,0	12,3					18,5	37,0	12,3				0,00				
IEN25	0310630S	MARTRES-DE-RIVIERE		E.M.PU	D		Phase 2 RS22	1	1					5	8	4	8	20	0	0	0	0	0	0	20	20,0		20,0		10,0									0,00			
RPID Ardiège / Huos / Martres de Rivière								5	1	4		0	0	0	5	8	4	8	25	15	11	11	20	17	74	0	99	19,8	24,8	16,5	25,0	12,5	18,5	24,7	14,8							
IEN25	0310268Y	ASPET	GERMAINE BARES	E.P.PU	D	X	X	Phase 2 RS22	5	2	3			2	3	11	7	23	9	11	15	11	20	66	0	89	17,8	22,3	14,8	11,5	23,0	7,7	22,0	33,0	16,5			0,25				
IEN25	0310534M	IZAUT-DE-L'HOTEL		E.E.PU	D	X	X	Phase 2 RS22	1	0	1			0	1	4	2	7	6	4	2	0	12	0	19	19,0						12,0		6,0				0,00				
RPID Aspet / Izaut-de-l'Hotel								6	2	4		0	0	0	2	4	15	9	30	15	15	17	11	20	78	0	108	18,0	21,6	15,4	15,0	30,0	10,0	19,5	26,0	15,6						
IEN25	0310305N	BARBAZAN		E.E.PU	D	X	X	Phase 2 RS22	1	1				0	0	0	0	0	7	8	0	0	15	0	15	15,0						15,0		7,5				0,00				
IEN25	0310551F	LABROQUERE		E.P.PU	D	X	X	Phase 2 RS22	2	1	1			5	10	6	9	30	16	0	0	0	16	0	46	23,0	46,0	15,3	30,0		15,0	16,0	8,0						0,00			
IEN25	0310810M	SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES	LES DUNES	E.E.PU	D	X	X	Phase 2 RS22	1	1				0	0	0	0	0	0	0	14	6	20	0	20	20,0						20,0		10,0				0,00				
RPID Barbazan / Labroquère / Saint Bertrand de Comminges								4	1	3		0	0	0	5	10	6	9	30	16	7	8	14	6	51	0	81	20,3	27,0	16,2	30,0	15,0	17,0	25,5	12,8							
IEN25	0310340B	BORDES-DE-RIVIERE		E.E.PU	D		Phase 2 RS22	1		1				0	0	0	0	0	0	0	6	19	25	0	25	25,0						25,0		12,5				0,00				
IEN25	0310427W	CLARAC		E.E.PU	D		Phase 2 RS22	3		3				0	0	0	0	0	19	15	23	12	0	69	0	69	23,0					23,0	34,5	17,3				0,00				
IEN25	0312784H	PONLAT-TAILLEBOURG		E.M.PU	D		Phase 2 RS22	2	2					0	9	17	16	42	0	0	0	0	0	0	42	21,0		21,0	42,0	14,0									0,00			
RPID Bordes de Rivière / Clarac / Pontat Taillebourg								6	2	4		0	0	0	0	9	17	16	42	19	15	23	18	19	94	0	136	22,7	27,2	19,4	21,0	42,0	14,0	23,5	31,3	18,8						
IEN25	0310384Z	CASSAGNE		E.P.PU	D		X	Phase 2 RS22	2	1	1			0	0	10	16	26	14	10	0	0	24	0	50	25,0	50,0	16,7	26,0		13,0	24,0		12,0	non			0,00				
IEN25	0310628P	MARSOULAS		E.E.PU	D		X	Phase 2 RS22	1		1			0	0	0	0	0	0	0	8	14	22	0	22	22,0						22,0		11,0				0,00				
IEN25	0310645H	MAZERES-SUR-SALAT		E.P.PU	D		X	Phase 2 RS22	2	1	1			3	16	5	1	25	0	9	16	0	0	25	0	50	25,0	50,0	16,7	25,0	12,5	25,0		12,5				0,00				
RPID Cassagne / Marsoulas / Mazères sur Salat								5	2	3		0	0	0	3	16	15	17	51	14	19	16	8	14	71	0	122	24,4	30,5	20,3	25,5	51,0	17,0	23,7	35,5	17,8						
IEN25	0310386B	CASTAGNEDE		E.E.PU	D		X	Phase 2 RS22	1		1			0	0	0	0	0	0	0	13	4	17	0	17	17,0						17,0		8,5				0,00				
IEN25	0310877K	SALEICH		E.E.PU	D	X	X	Phase 2 RS22	1	1				0	0	0	0	0	0	7	4	0	11	0	11	11,0						11,0		5,5				0,00				
RPID Castagnède / Saleich								2	0	2		0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	4	13	4	28	0	28	14,0	28,0	9,3			14,0	28,0	9,3							
IEN25	0310408A	CAZEAUX-DE-LARBOUST		E.P.PU	D	X	X	Phase 2 RS22	1	1				1	4	3	5	13	2	0	0	0	2	0	15	15,0		7,5			2,0		1,0					0,00				
IEN25	0310724U	OO		E.E.PU	D	X	X	Phase 2 RS22	1		1			1	0	0	0	0	0	3	4	7	3	17	0	17	17,0					17,0		8,5				0,00				
RPID Cazeaux de Larboust / Oo								2	0	2		0	0	1	1	4	3	5	13	2	3	4	7	3	19	0	32	16,0	32,0	10,7			9,5	19,0	6,3							
IEN25	0310439J	COURET		E.P.PU	D	X	X	Phase 2 RS22	2	1	1			1	4	7	4	16	10	0	0	0	10	0	26	13,0	26,0	8,7	16,0		8,0	10,0		5,0				0,00				
IEN25	0310460G	ESTADENS	LE PLAN	E.E.PU	D	X	X	Phase 2 RS22	1		1			0	0	0	0	0	0	7	11	0	0	18	0	18	18,0					18,0		9,0				0,00				
IEN25	0312576G	GANTIES	FELIX TROMBE	E.E.PU	D		Phase 2 RS22	1		1				0	0	0	0	0	0	0	7	13	20	0	20	20,0					20,0		10,0					0,00				
RPID Couret / Estadens / Ganties								4	1	3		0	0	0	1	4	7	4	16	10	7	11	7	13	48	0	64	16,0	21,3	12,8	16,0	8,0	16,0	24,0	12,0							

HG 25 - Haut Comminges

Circo	RNE	Commune	NOM	SIG	RPI	Zone de montagne Rural (zr) (CS)	Phase	Nombre de classes à la RS2022				Prévisions d'effectifs										Nombre moyen d'élèves par classe						Local dispo	Rappel des mesures PHASE 1 RS22	Propositions de mesures PHASE 2 RS22	Décharges RS2022												
								Total	Maternelle	Elémentaire	Dont ouvertures provisoires de la RS21	UPE2A	ULIS - école	Dispositifs spécifiques	TPS	PS	MS	GS	Total mat	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total élém	dont ULIS	Total école				Etude école		Etude en mat		Etude en élém		réglementaires	exceptionnelles					
																															E/C après fermeture primaire	E/C après ouverture primaire	E/C après fermeture mat	E/C après ouverture mat	E/C après fermeture élém	E/C après ouverture élém							
IEN25	0311787Z	ENCAUSSE-LES-THERMES	LES OISILLONS	E.P.PU	D	X	Phase 2 RS22	2	1	1				3	12	10	12	37	8	0	0	0	0	8	0	45	22,5	45,0	15,0	37,0	18,5	8,0	4,0			0,00							
IEN25	0310452Y	ENCAUSSE-LES-THERMES		E.E.PU	D	X	Phase 2 RS22	2		2				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	17	11	36	0	36	18,0			18,0	36,0	12,0			0,00					
IEN25	0310909V	SOUEICH		E.E.PU	D	X	Phase 2 RS22	1		1				0	0	0	0	0	6	11	0	0	0	17	0	17	17,0					17,0	8,5					0,00					
RPID Encausse les Thermes / Soueich								5	1	4				3	12	10	12	37	14	11	8	17	11	61	0	98	19,6	24,5	16,3	37,0	18,5	15,3	20,3	12,2									
IEN25	0310470T	FIGAROL		E.P.PU	D	X	Phase 2 RS22	1		1				0	0	0	6	9	5	0	0	0	14	0	20	20,0		10,0			14,0	7,0	non					0,00					
IEN25	0310682Y	MONTESPAN		E.E.PU	D	X	Phase 2 RS22	1		1				0	0	0	0	0	0	0	5	5	5	15	0	15	15,0				15,0	7,5						0,00					
RPID Figarol / Montespan								2	0	2				0	0	0	6	6	9	5	5	5	5	29	0	35	17,5	35,0	11,7			14,5	29,0	9,7									
IEN25	0310484H	FRANQUEVIELLE		E.M.PU	D	X	Phase 2 RS22	1	1					0	8	11	5	24	0	0	0	0	0	0	0	24	24,0			24,0	12,0							0,00					
IEN25	0310867Z	SAINT-PLANCARD		E.E.PU	D	X	Phase 2 RS22	1		1				0	0	0	0	6	9	2	5	4	26	0	26	26,0					26,0	13,0							0,00				
RPID Franqueville / Saint Plancard								2	1	1				0	8	11	5	24	6	9	2	5	4	26	0	50	25,0	50,0	16,7	24,0	12,0	26,0	13,0										
IEN25	0310574F	LARROQUE		E.E.PU	D	X	Phase 2 RS22	1		1				0	0	0	0	9	7	0	0	0	16	0	16	16,0					16,0	8,0							0,00				
IEN25	0310444P	LE CUIING		E.E.PU	D	X	Phase 2 RS22	1		1				0	0	0	0	0	8	9	10	27	0	27	27,0					27,0	13,5								0,00				
IEN25	0310606R	LODES		E.M.PU	D		Phase 2 RS22	1	1					0	6	8	11	25	0	0	0	0	0	0	25	25,0			25,0	12,5								0,00					
RPID Larroque / Le Cuing / Lodes								3	1	2				0	6	8	11	25	9	7	8	9	10	43	0	68	22,7	34,0	17,0	25,0	12,5	21,5	43,0	14,3									
IEN25	0312256J	LECUSSAN		E.M.PU	D	X	Phase 2 RS22	1	1					5	6	3	7	21	0	0	0	0	0	0	21	21,0			21,0	10,5									0,00				
IEN25	0311077C	VILLENEUVE-LECUSSAN		E.E.PU	D	X	Phase 2 RS22	2		2				0	0	0	0	8	4	6	6	6	30	0	30	15,0					15,0	30,0	10,0	non						0,00			
RPID Lécussan / Villeneuve Lécussan								3	1	2				0	6	3	7	21	8	4	6	6	6	30	0	51	17,0	25,5	12,8	21,0	10,5	15,0	30,0	10,0									
IEN25	0310599H	LESTELLE-DE-SAINT-MARTORY		E.P.PU	D	X	Phase 2 RS22	2	1	1				4	9	6	3	22	12	10	0	0	22	0	44	22,0	44,0	14,7	22,0	11,0	22,0	11,0								0,00			
IEN25	0310705Y	MONTSAUNES		E.E.PU	D	X	Phase 2 RS22	1		1				0	0	0	0	0	0	7	6	8	21	0	21	21,0					21,0	10,5								0,00			
RPID Lestelle de Saint Martory / Montsaunés								3	1	2				0	4	9	6	3	22	12	10	7	6	8	43	0	65	21,7	32,5	16,3	22,0	11,0	21,5	43,0	14,3								
IEN25	0312734D	LOURDE		E.P.PU	D	X	X	Phase 2 RS22	1	0	1			0	4	4	6	14	4	0	0	0	0	4	0	18	18,0		9,0		4,0	2,0							0,00				
IEN25	0312133A	SAINT-PE-D'ARDET		E.E.PU	D	X	X	Phase 2 RS22	1		1			0	0	0	0	0	5	6	6	2	19	0	19	19,0					19,0	9,5								0,00			
RPID Lourde / Saint Pé d'Ardet								2	0	2				0	4	4	6	14	4	5	6	6	2	23	0	37	18,5	37,0	12,3			11,5	23,0	7,7									
IEN25	0310902M	SENGOUAGNET		E.P.PU	C	X	X	Phase 2 RS22	3	1	2			0	4	9	10	23	7	8	3	4	6	28	0	51	17,0	25,5	12,8	23,0	11,5	14,0	28,0	9,3	non						0,00		
IEN25	0310163J	BAGNERES-DE-LUCHON	DES ETERLOUS	E.M.PU	X		Phase 2 RS22	3,5	3,5					7	18	14	17	56	0	0	0	0	0	0	56	16,0			16,0	22,4	12,4									0,00			
IEN25	0310176Y	MONTREJEAU		E.M.PU			Phase 2 RS22	3	3					4	18	23	19	60	0	0	0	0	0	0	60	20,0		20,0	30,0	15,0										0,00			
IEN25	0312329N	BAGNERES-DE-LUCHON	LES ISARDS	E.E.PU		X	Phase 2 RS22	5,5	5,5					0	0	0	0	14	13	20	21	25	93	0	93	16,9					16,9	20,7	14,3							0,25			
IEN25	0310514R	GOURDAN-POLIGNAN		E.E.PU			Phase 2 RS22	3		3				0	0	0	0	9	16	13	16	20	74	0	74	24,7					24,7	37,0	18,5	non							0,00		
IEN25	0310704X	MONTREJEAU	LE COURRAOU	E.E.PU			Phase 2 RS22	6		5		1	1	0	0	0	0	0	20	24	21	19	20	104	12	104	20,8					20,8	26,0	17,3							0,33		
IEN25	0311681J	CIERP-GAUD	JEANNE LEWIN	E.P.PU		X	X	Phase 2 RS22	4	1	3			4	12	10	7	33	5	10	6	10	11	42	0	75	18,8	25,0	15,0	33,0	16,5	14,0	21,0	10,5	non							0,25	
IEN25	0311117W	GOURDAN-POLIGNAN		E.P.PU			Phase 2 RS22	2	1	1				0	13	9	12	34	10	0	0	0	10	0	44	22,0	44,0	14,7	34,0	17,0	10,0	5,0	non								0,00		
IEN25	0310619E	MANCIOUX		E.P.PU		X	Phase 2 RS22	2	1	1				2	3	4	4	13	3	6	6	9	5	29	0	42	21,0	42,0	14,0	13,0	6,5	29,0	14,5								0,00		
IEN25	0311733R	MANE	MAURICE MASQUERE	E.P.PU			Phase 2 RS22	5	2	3				1	9	18	10	37	7	14	11	13	9	54	0	91	18,2	22,8	15,2	18,5	37,0	12,3	18,0	27,0	13,5						0,25		
IEN25	0310622H	MARIGNAC	LUCIEN SAINT	E.P.PU		X	X	Phase 2 RS22	3	1	2			0	4	6	12	22	4	6	4	4	8	26	0	48	16,0	24,0	12,0	22,0	11,0	13,0	26,0	8,7							0,00		
IEN25	0310670K	MONTAUBAN-DE-LUCHON	SIMONE VEIL	E.P.PU		X	Phase 2 RS22	3	1	2				0	5	7	10	22	5	5	5	9	8	32	0	54	18,0	27,0	13,5	22,0	11,0	16,0	32,0	10,7							0,00		
IEN25	0310751Y	POINTIS-DE-RIVIERE		E.P.PU			Phase 2 RS22	3	1	2				0	4	8	13	25	4	13	5	7	7	36	0	61	20,3	30,5	15,3	25,0	12,5	18,0	36,0	12,0	non							0,00	
IEN25	0310809L	SAINT BEAT - LEZ		E.P.PU		X	Phase 2 RS22	4	1	2		1	1	1	6	5	1	13	9	11	10	11	5	46	12	59	19,7	29,5	14,8	13,0	6,5	23,0	46,0	15,3							0,25		
IEN25	0311885F	SAINT-MARTORY	LOUISE MICHEL	E.P.PU		X	Phase 2 RS22	4	1	3				2	3	6	13	24	11	13	9	10	16	59	0	83	20,8	27,7	16,6	24,0	12,0	19,7	29,5	14,8							0,25		
IEN25	0310880N	SALIES-DU-SALAT																																									

HG 26 - Léguevin

Circo	RNE	Commune	NOM	SIG	RPI	Zone de montagne Rural isolé (CS)	Phase	Nombre de classes à la RS2022				Prévisions d'effectifs										Nombre moyen d'élèves par classe						Local dispo	Rappel des mesures PHASE 1 RS22	Propositions de mesures PHASE 2 RS22		Décharges RS2022						
								Total	Maternelle	Elémentaire	UPE2A	ULIS - école	TPS	PS	MS	GS	Total mat	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total élém	dont ULIS	Total école	Etude école				Etude en mat			Etude en élém			réglementaires	exceptionnelles	
																										E/C école	E/C après fermeture primaire			E/C après ouverture primaire	E/C mat	E/C après fermeture mat	E/C après ouverture mat	E/C élém	E/C après fermeture élém			E/C après ouverture élém
IEN26	0310356U	BRETX		E.E.PU	D		Phase 2 RS22	6	6			0	0	0	0	0	42	60	36	0	0	138	0	138	23,0					23,0	27,6	19,7	non			0,33		
IEN26	0310648L	MENVILLE		E.E.PU	D		Phase 2 RS22	4	4			0	0	0	0	0	0	0	0	47	52	99	0	99	24,8					24,8	33,0	19,8	non			0,25		
IEN26	0312507G	SAINT-PAUL-SUR-SAVE	BERNARD SALABERT	E.M.PU	D		Phase 2 RS22	5	5			0	40	49	39	128	0	0	0	0	0	0	0	128	25,6			25,6	32,0	21,3					0,25			
RPID Bretx / Menville / Saint Paul sur Save							Phase 2 RS22	15	5	10	0	0	40	49	39	128	42	60	36	47	52	237	0	365	24,3	26,1	22,8	25,6	32,0	21,3	23,7	26,3	21,5					
IEN26	0312554H	BRIGNEMONT		E.E.PU	D	X	Phase 2 RS22	2	2			0	0	0	0	0	0	0	7	13	19	39	0	39	19,5					19,5	39,0	13,0				0,00		
IEN26	0310440K	COX		E.P.PU	D		Phase 2 RS22	3	1	2		0	10	14	8	32	13	14	5	0	0	32	0	64	21,3	32,0	16,0	32,0	16,0	16,0	32,0	10,7				0,00		
RPID Brignemont / Cox							Phase 2 RS22	5	1	4	0	0	10	14	8	32	13	14	12	13	19	71	0	103	20,6	25,8	17,2	32,0	16,0	17,8	23,7	14,2						
IEN26	0310361Z	LE BURGAUD		E.E.PU	D		Phase 2 RS22	4		4		0	0	0	0	12	17	18	21	28	96	0	96	24,0					24,0	32,0	19,2	non	1 fermeture			0,25		
IEN26	0310811N	SAINT-CEZERT		E.M.PU	D		Phase 2 RS22	2	2			0	14	19	9	42	0	0	0	0	0	0	0	42	21,0			21,0	42,0	14,0					0,00			
RPID Le Burgaud / Saint Cézet							Phase 2 RS22	6	2	4	0	0	14	19	9	42	12	17	18	21	28	96	0	138	23,0	27,6	19,7	21,0	42,0	14,0	24,0	32,0	19,2					
IEN26	0310398P	LE CASTERA	JEAN-LOUIS ETIENNE	E.P.PU	C		Phase 2 RS22	4	1	3		0	17	15	12	44	9	16	10	10	8	53	0	97	24,3	32,3	19,4	44,0	22,0	17,7	26,5	13,3				0,25		
IEN26	0312073K	CADOURS		E.M.PU		X	Phase 2 RS22	4	4			0	22	29	42	93	0	0	0	0	0	0	0	93	23,3			23,3	31,0	18,6					0,25			
IEN26	0312235L	LA SALVETAT-SAINT-GILLES	LES PETITS LUTINS	E.M.PU			Phase 2 RS22	6	6			0	68	36	53	157	0	0	0	0	0	0	0	157	26,2			26,2	31,4	22,4					0,33			
IEN26	0311701F	LA SALVETAT-SAINT-GILLES	MARIE CURIE	E.M.PU			Phase 2 RS22	6	6			0	43	57	53	153	0	0	0	0	0	0	0	153	25,5			25,5	30,6	21,9					0,33			
IEN26	0312432A	LASSERRE-PRADERE		E.M.PU			Phase 2 RS22	4	4			0	31	22	25	78	0	0	0	0	0	0	0	78	19,5			19,5	26,0	15,6					0,25			
IEN26	0311975D	LAUNAC		E.M.PU			Phase 2 RS22	3	3			0	18	19	22	59	0	0	0	0	0	0	0	59	19,7			19,7	29,5	14,8					0,00			
IEN26	0311557Z	LEGUEVIN	JEAN DE LA FONTAINE	E.M.PU			Phase 2 RS22	6	6			0	42	50	58	150	0	0	0	0	0	0	0	150	25,0			25,0	30,0	21,4					0,33			
IEN26	0312182D	LEGUEVIN	LES GACHOTS	E.M.PU			Phase 2 RS22	6	6			0	42	44	42	128	0	0	0	0	0	0	0	128	21,3			21,3	25,6	18,3					0,33			
IEN26	0312074L	LEVIGNAC	JEAN MOULIN	E.M.PU			Phase 2 RS22	3	3			0	37	20	30	87	0	0	0	0	0	0	0	87	29,0			29,0	43,5	21,8					0,00			
IEN26	0311940R	MONTAIGUT-SUR-SAVE		E.M.PU			Phase 2 RS22	4	4			0	24	35	34	93	0	0	0	0	0	0	0	93	23,3			23,3	31,0	18,6		oui			0,25			
IEN26	0311656G	PIBRAC	BOIS DE LA BARTHE	E.M.PU			Phase 2 RS22	5	5			0	27	36	43	106	0	0	0	0	0	0	0	106	21,2			21,2	26,5	17,7					0,25			
IEN26	0312076N	PIBRAC	MAURICE FONVIEILLE	E.M.PU			Phase 2 RS22	4	4			0	32	22	30	84	0	0	0	0	0	0	0	84	21,0			21,0	28,0	16,8					0,25			
IEN26	0312592Z	THIL		E.M.PU			Phase 2 RS22	2	2			0	15	12	17	44	0	0	0	0	0	0	0	44	22,0			22,0	44,0	14,7					0,00			
IEN26	0310368G	CADOURS		E.E.PU		X	Phase 2 RS22	8		8		0	0	0	0	0	37	41	33	34	41	186	0	186	23,3					23,3	26,6	20,7		1 ouverture			0,33	
IEN26	0310883S	LA SALVETAT-SAINT-GILLES	CONDORCET	E.E.PU			Phase 2 RS22	13		13		0	0	0	0	0	55	66	65	58	63	307	0	307	23,6					23,6	25,6	21,9					1,00	
IEN26	0312231G	LA SALVETAT-SAINT-GILLES	LES TROIS CHENES	E.E.PU			Phase 2 RS22	13		12	1	0	0	0	0	0	52	64	69	53	60	298	13	298	24,8					24,8	27,1	22,9					1,00	
IEN26	0312849D	LASSERRE-PRADERE		E.E.PU			Phase 2 RS22	7		7		0	0	0	0	0	32	30	31	45	31	169	0	169	24,1					24,1	28,2	21,1					0,33	
IEN26	0310581N	LAUNAC		E.E.PU			Phase 2 RS22	5		5		0	0	0	0	0	26	20	18	18	18	100	0	100	20,0					20,0	25,0	16,7					0,25	
IEN26	0311564G	LEGUEVIN	JULES FERRY	E.E.PU			Phase 2 RS22	11		11		0	0	0	0	0	40	63	71	47	58	279	0	279	25,4					25,4	27,9	23,3		1 fermeture			0,50	
IEN26	0312202A	LEGUEVIN	LES GACHOTS	E.E.PU			Phase 2 RS22	13		12	1	0	0	0	0	0	63	60	62	55	55	295	13	295	24,6					24,6	26,8	22,7					1,00	
IEN26	0310600J	LEVIGNAC	CLAUDE NOUGARO	E.E.PU			Phase 2 RS22	6		6		0	0	0	0	0	25	25	31	20	31	132	0	132	22,0					22,0	26,4	18,9					0,33	
IEN26	0310665E	MONTAIGUT-SUR-SAVE	MILLENAIRE	E.E.PU			Phase 2 RS22	6		6		0	0	0	0	0	26	25	43	29	30	153	0	153	25,5					25,5	30,6	21,9	non				0,33	
IEN26	0310740L	PIBRAC	BOIS DE LA BARTHE	E.E.PU			Phase 2 RS22	10		10		0	0	0	0	0	49	47	46	63	67	272	0	272	27,2					27,2	30,2	24,7					0,50	
IEN26	0312031P	PIBRAC	MAURICE FONVIEILLE	E.E.PU			Phase 2 RS22	8		8		0	0	0	0	0	39	36	34	43	29	181	0	181	22,6					22,6	25,9	20,1					0,33	
IEN26	0310912Y	THIL		E.E.PU			Phase 2 RS22	3		3		0	0	0	0	0	11	15	11	12	12	61	0	61	20,3					20,3	30,5	15,3					0,00	
IEN26	0310355T	BRAX		E.P.PU			Phase 2 RS22	11	4	7		0	40	24	35	99	36	31	30	33	35	165	0	264	24,0	26,4	22,0	24,8	33,0	19,8	23,6	27,5	20,6		1 fermeture conditionnelle en mat	Levée de la fermeture conditionnelle	0,50	
IEN26	0312972M	LEGUEVIN	MADELEINE BRES	E.P.PU			Phase 2 RS22	8	3	5		0	28	28	28	84	36	22	26	18	18	120	0	204	25,5	29,1	22,7	28,0	42,0	21,0	24,0	30,0	20,0		1 ouverture en élémentaire			0,33
IEN26	0310735F	PELLEPORT		E.P.PU			Phase 2 RS22	3	1	2		0	6	5	8	19	4	9	6	8	9	36	0	55	18,3	27,5	13,8	19,0	9,5	18,0	36,0	12,0					0,00	

# **PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2022**

## **POSTES DIVERS**

## POSTES DIVERS

NATURE DES POSTES			Nombre de postes (ETP)	
			Ouvertures	Fermetures
<b>Elèves allophones</b>				
<b>HG17 - Colomiers</b>	<b>Transfert d'un demi-poste UPE2A</b>			
<u>Fermeture</u>	0312888W - COLOMIERS - E.E.PU - GEORGE SAND			-0,5
<u>Ouverture</u>	0312973N - COLOMIERS - E.E.PU - SIMONE VEIL		0,5	
<b>Territoire éducatif rural</b>				
<b>HG25 - Haut-Comminges</b>	<b>Transformation de poste, pour régularisation</b>			
<u>Fermeture</u>	0310809L - E.P.PU - SAINT-BEAT	Poste "Dispositif innovant"		-1
<u>Ouverture</u>	0310809L - E.P.PU - SAINT-BEAT	Poste "Territoire éducatif rural - Dispositif Langue"	1	
<b>Conseillers pédagogiques</b>				
<b>HG13 - Saint-Gaudens</b>	<b>Défléchage d'un poste de CPC EPS, pour régularisation</b>			
<u>Fermeture</u>	1 CPC EPS			-1
<u>Ouverture</u>	1 CPC généraliste		1	
<b>Ecoles</b>				
<b>Dénomination des écoles</b>				
<b>HG17 - Colomiers</b>				
0313097Y - MERVILLE - E.P.PU	se dénommera "Les Tournesols"			
<b>Regroupements pédagogiques intercommunaux</b>				
<b>HG09 - Villefranche-de-Lauragais</b>				
L'école suivante est intégrée au RPID Montgeard / Gibel : 0310369H - CAIGNAC - E.P.PU				

## Décharges exceptionnelles

Circo	Commune	Nom	Sigle	RNE	Motif	Décharges exceptionnelles 2022-2023
IEN01	TOULOUSE	PAPUS	E.M.PU	0310240T	REP+	0,17
IEN02	TOULOUSE	GEORGES MAILHOS	E.P.PU	0312975R	Au titre de l'autisme et de la classe externalisée	0,08
IEN02	TOULOUSE	GEORGES BASTIDE	E.M.PU	0311301W	REP+	0,25
IEN02	TOULOUSE	LES PINHOUS	E.M.PU	0311124D	REP+	0,17
IEN02	TOULOUSE	CAMILLE CLAUDEL	E.M.PU	0311550S	REP+	0,17
IEN02	TOULOUSE	VICTOR HUGO	E.M.PU	0311613K	REP+	0,17
IEN03	TOULOUSE	FLEURANCE	E.E.PU	0312680V	Au titre des enfants du voyage	0
IEN03	TOULOUSE	LITRE	E.E.PU	0312155Z	REP	0,25
IEN03	TOULOUSE	LITRE	E.M.PU	0311551T	REP	0,25
IEN03	TOULOUSE	DIDIER DAURAT	E.E.PU	0311693X	REP+	0,25
IEN03	TOULOUSE	FRANCOISE HERITIER	E.E.PU	0311645V	REP+	0,08
IEN03	TOULOUSE	ELSA TRIOLET	E.E.PU	0312107X	REP+	0,08
IEN03	TOULOUSE	DIDIER DAURAT	E.M.PU	0311662N	REP+	0,25
IEN03	TOULOUSE	DANIEL FAUCHER	E.M.PU	0311616N	REP+	0,17
IEN03	TOULOUSE	BUFFON	E.M.PU	0310205E	REP+	0,5
IEN04	TOULOUSE	ALFRED DE MUSSET	E.M.PU	0310221X	REP	0,25
IEN04	TOULOUSE	ALFRED DE MUSSET	E.E.PU	0312151V	REP	0
IEN04	TOULOUSE	MARCEL PAGNOL	E.E.PU	0311016L	REP+	0,08
IEN04	TOULOUSE	GEORGES HYON	E.E.PU	0310987E	REP+	0,25
IEN04	TOULOUSE	RONSDARD	E.E.PU	0310988F	REP+	0,25
IEN04	TOULOUSE	MARCEL PAGNOL	E.M.PU	0310209J	REP+	0,25
IEN04	TOULOUSE	CLEMENT FALCUCCI	E.M.PU	0310193S	REP+	0,17
IEN04	TOULOUSE	ETIENNE BILLIERES	E.M.PU	0310208H	REP+	0,5
IEN05	TOULOUSE	NEGRENEYS	E.M.PU	0310219V	REP	0,25
IEN05	TOULOUSE	MARIE ET PIERRE CURIE	E.M.PU	0310218U	REP	0,17
IEN05	TOULOUSE	JULES FERRY	E.M.PU	0310187K	REP	0,25
IEN05	TOULOUSE	ALPHAND	E.E.PU	0312892A	Au titre de la difficulté scolaire	0,25
IEN05	TOULOUSE	JEAN ZAY	E.E.PU	0312922H	Au titre de la difficulté scolaire	0
IEN05	TOULOUSE	ALPHAND	E.M.PU	0312963C	Au titre de la difficulté scolaire	0,17
IEN05	TOULOUSE	JEAN DIEUZAIDE	E.M.PU	0310185H	REP+	0,25
IEN05	TOULOUSE	ERNEST RENAN	E.M.PU	0310227D	REP+	0,5
IEN10	RAMONVILLE-SAINT-AGNE	GABRIEL SAJUS	E.E.PU	0311426G	Au titre de l'accompagnement des classes annexées du Centre Lestrade	0,17
IEN11	MURET	JEAN MERMOZ	E.M.PU	0311118X	Au titre de la difficulté scolaire	0,17
IEN11	MURET	JEAN MERMOZ	E.E.PU	0312493S	Au titre de la difficulté scolaire	0,25
IEN15	SAINT-LYS	ERIC TABARLY	E.P.PU	0312768R	Au titre de l'USEP	0,5
IEN19	TOULOUSE	BORDEROUGE	E.E.PU	0312942E	Au titre de la difficulté scolaire	0
IEN19	TOULOUSE	SOUPETARD	E.M.PU	0310236N	Au titre des 2 sites et de la difficulté scolaire	0,25
IEN19	TOULOUSE	ANDRE DASTE	E.M.PU	0310212M	REP	0,25
IEN19	TOULOUSE	JEAN MOULIN	E.M.PU	0311396Z	REP	0,25
IEN19	TOULOUSE	MAURICE JACQUIER	E.E.PU	0312324H	REP	0,25
IEN19	TOULOUSE	MAURICE JACQUIER	E.M.PU	0311395Y	REP	0,25
IEN19	TOULOUSE	LEO LAGRANGE	E.M.PU	0310200Z	REP	0,25
IEN19	TOULOUSE	ANDRE DASTE	E.E.PU	0312079S	REP	0,25
IEN24	TOULOUSE	LEONCE BOURLIAGUET	E.E.PU	0311961N	REP	0,17
IEN24	TOULOUSE	LES VERGERS	E.E.PU	0312028L	REP	0,17
IEN24	TOULOUSE	FERDINAND DE LESSEPS	E.E.PU	0312143L	REP	0,25
IEN24	TOULOUSE	FERDINAND DE LESSEPS	E.M.PU	0312124R	REP	0,25
IEN24	TOULOUSE	LEONCE BOURLIAGUET	E.M.PU	0311960M	REP	0,25
IEN24	TOULOUSE	LES VERGERS	E.M.PU	0312032R	REP	0,25
IEN02	TOULOUSE	HENRI GUILLAUMET	E.E.PU	0312153X	Suite à une ouverture provisoire	0,17
IEN05	TOULOUSE	FENELON	E.P.PU	0313046T	Suite à une ouverture provisoire	0
IEN08	VERFEIL	COMTESSE DE SEGUR	E.E.PU	0311053B	Suite à une ouverture provisoire	0
IEN09	VERNET		E.E.PU	0311784W	Suite à une ouverture provisoire	0,17
IEN05	TOULOUSE	JEAN MONNET	E.M.PU	0310215R	Suite à une ouverture provisoire	0,5
IEN11	LAGRACE-DIEU		E.E.PU	0310560R	Au titre des 2 sites, pour 2022-2023	0,17
IEN08	TARABEL		E.E.PU	0310910W	Au titre de la fusion des directions pour 2022-2023	0,08

## Budget 2022 — Conseil Municipal du 7 avril 2022

*Le Budget Primitif 2022 a été voté en Conseil Municipal le 7 avril après qu'un Débat d'Orientation Budgétaire se soit tenu en Conseil Municipal le 31 mars.*

L'année 2022 est une année charnière à plus d'un titre. Deux ans après la mise en place de la nouvelle équipe, le budget 2022 se donne les moyens financiers pour la mise en œuvre du **projet structurant actuel de la commune : le nouveau Groupe Scolaire.**

Ce Budget tient compte à la fois d'une **prudence dans ses prévisions** compte tenu de la crise sanitaire non terminée, de la situation géopolitique avec ses conséquences économiques et d'une possible modification de la loi de Finances. **Une évaluation de la situation sera faite en cours d'année**, les dépenses de Fonctionnement et d'Investissement seront revues en conséquence.

### Budget d'Investissement (7,5 millions d'euros de dépenses) :

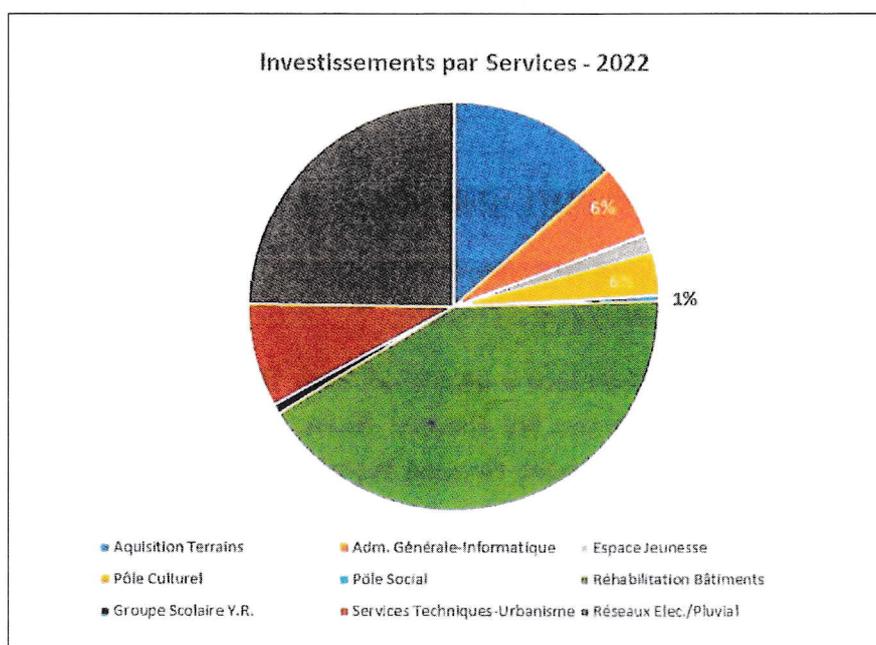
Le budget 2022 est le résultat d'une **analyse de Prospective 2022-2026** qui intègre la faisabilité et les priorités des **projets de la mandature**, ainsi que les contraintes budgétaires de la commune.

Le **Débat d'Orientation Budgétaire** du 31 mars a présenté le projet majeur du nouveau **Groupe Scolaire pour la rentrée 2023** (voir l'article suivant sur le groupe scolaire) :

- Évolution de la population qui va bientôt dépasser 5 000 habitants pour atteindre 6 200/6 500 en 2032, en progression forte sur la partie ouest de notre commune.
  - Nombre d'élèves approchant 550 à la prochaine rentrée et plus de 650 vers 2032.
  - Sortie de l'école mutualisée Canta-Lauseta. Les Roquois, côté ouest, inscrits actuellement sur Yvette Raynaud, intégreront le nouveau Groupe Scolaire à partir de 2023.
- ⇒ **4,5 M€ en 2022** sont prévus comme investissement et le montant total sera conséquent **sur la mandature (11,6 M€).**

Les investissements communaux de **voirie sont prévus pour une somme de 1,3 M€**, ceci en liaison avec le service Voirie de l'Agglo Muretain : route de Villeneuve et giratoire du Revirou, giratoire route de Frouzins et plaine des lacs (déchetterie), 1<sup>ère</sup> partie cyclable avenue Vincent Auriol, travaux rue du Parc.

De nouveaux **investissements liés aux services pour un montant de 1,76 M€** permettront de répondre à l'évolution et au développement de la commune. Ils contribueront à l'amélioration, la réhabilitation et la mise aux normes des bâtiments publics, à l'achat d'équipements pour l'ensemble des services et du cadre de vie communal et aux travaux des réseaux pluviaux et électriques liés aux nouvelles résidences en cours ou anticipées sur la commune. Ils concernent également des achats potentiels de parcelles pour permettre la création de pistes cyclables ou d'un giratoire (zone ouest des lacs).



### Recettes d'Investissement

Les recettes prévues en 2022 prennent en compte :

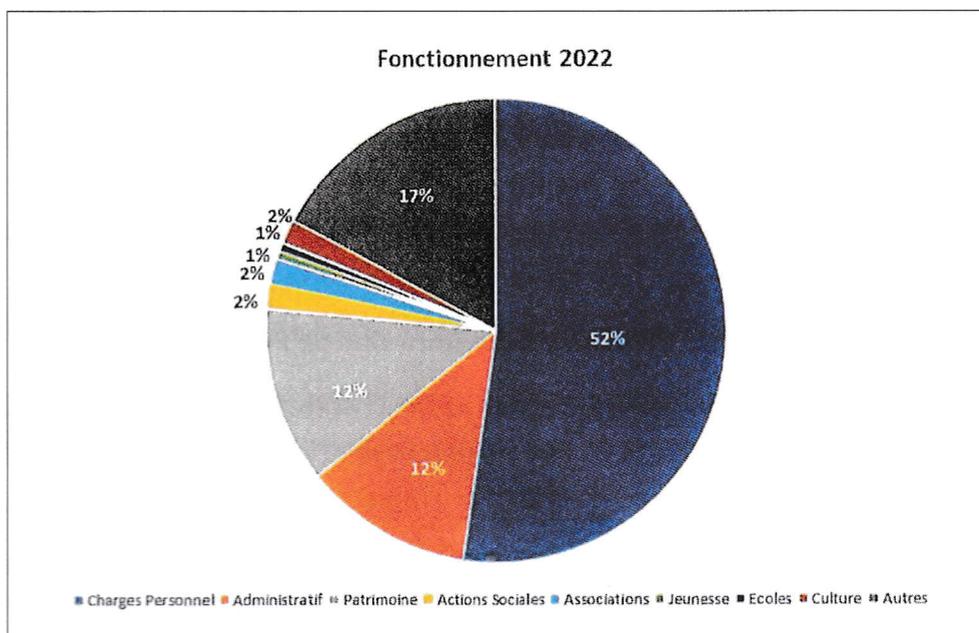
- **1,7 M€ d'affectation** du résultat budgétaire de Fonctionnement 2021 aux Investissements 2022
- **1,2 M€ du solde d'Investissement 2021 reporté en 2022**
- **2 M€ d'emprunt**
- **0,5 M€ regroupant les recettes de taxe d'Aménagement, le remboursement de TVA et la subvention du Département** pour le nouveau Pôle Patrimoine Environnement,
- L'écart dépenses/recettes sera couvert par l'utilisation d'une partie de la réserve de Fonctionnement

### Budget de Fonctionnement (4,5 M€ de dépenses) :

Stable par rapport à 2021, il contribue aux frais de fonctionnement et de personnel de tous les services de la commune comme l'administration, l'entretien et les services techniques, les écoles, la jeunesse, l'action sociale et la culture. Il a fait l'objet d'une **approche prudente** tout en maintenant les budgets du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et du réseau associatif.

Les dépenses de Fonctionnement tiennent compte des incertitudes connues à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 : augmentation des coûts d'énergie (électricité, gaz), inflation.

Elles seront suivies en cours d'année, afin de maîtriser et adapter les besoins suivant les évolutions de la situation économique, les décisions politiques *post* élections, en particulier sur les salaires et charges de personnel, qui constituent la moitié de nos dépenses.



À cela s'ajoutent 3 M€ qui seront virés si nécessaire à la section d'Investissements.

### Les recettes de Fonctionnement

Les prévisions font état d'une stabilité, voire d'une légère diminution des dotations et recettes fiscales :

- **Poursuite de l'exonération de la Taxe d'Habitation (TH)** effective à 100 % pour 80 % des résidences principales et un dégrèvement de 65 % pour les 20 % restants en 2022 (100 % en 2023) avec une compensation non intégrale par l'État.
- **Incertitude de l'attribution de compensation de l'Agglo Muretain**, notamment sur les recettes fiscales des entreprises. Une notification provisoire a été faite pour 2022 (celle votée fin 2021), et des modifications pourront faire l'objet de révisions dans l'année.

### Le taux de Taxe Foncière communale

La **Prospective 2022-2026** a montré qu'un **autre emprunt sera nécessaire** dans les prochaines années, afin de compléter les besoins d'investissements de la commune.

L'augmentation des annuités et l'augmentation estimée des dépenses de Fonctionnement, impacteront à la baisse le niveau d'épargne brute, et **nécessiteront une augmentation des recettes de fonctionnement**. Le seul levier dont dispose la commune est le **levier fiscal**.

- ⇒ **Une augmentation de 5 points du taux d'imposition de la Taxe Foncière Bâtie pour l'année 2022 a été votée en conseil municipal du 7 avril 2022.** Ceci permettra de dégager une recette supplémentaire de fonctionnement d'environ 0,45 M€.

**Michel HAMMEN**, Adjoint Finances et Budget

# Notre futur groupe scolaire

Ce projet se justifie par la **construction de près de 600 logements depuis 2019 jusqu'en 2023/2024**. Ce constat supplémentaire fait preuve de la vitalité de notre commune avec un accueil de près de 120 enfants (de 1 mois à 3 ans) dans nos structures d'accueil, crèche et auprès des assistantes maternelles.

Tous ces éléments montrent le **dynamisme de notre ville de Roques**.

Actuellement, ce futur groupe scolaire, inscrit en zone N (Naturelle), a fait l'objet d'une **déclaration de projet, l'enquête publique a démarré le 10 mai** ; le permis de construire a été déposé et le tout devrait aboutir vers le 15 juin pour être validé ensuite en Conseil Municipal.

Le projet de groupe scolaire se **réalisera sur le site de Bramofam, route de Frouzins**, sur une parcelle communale ; il s'implantera sur une partie d'une zone qui a déjà été artificialisée.

Le reste de la zone restera en l'état. **Des aménagements vont être créés** : places de parking végétalisées, dépose-minute, accès par une piste cyclable depuis le chemin des Carreaux, puis en aménageant la piste à travers le secteur de Fraixinet, ce qui représentera une **piste cyclable de près de 2,5 km**.

Face au groupe scolaire un **plateau sécurisé, par feux tricolores** à la demande, sera réalisé pour assurer la traversée des cyclistes et des piétons, en permettant ainsi un abaissement de la vitesse.

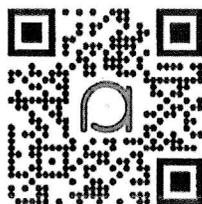
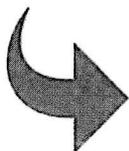
De même, **un rond-point sera créé pour faciliter l'accès à la déchetterie** (chemin de la Plaine des Lacs). La circulation devra se faire sans « tourne à gauche » possible afin de sécuriser les entrées et sorties des rues donnant sur la RD42.

**L'objectif de l'ouverture de ce groupe scolaire est fixé à la rentrée de septembre 2023.**

**L'aspect environnemental sera privilégié :**

- Panneaux photovoltaïques (200 m<sup>2</sup>)
- Bâtiments aux normes C2E3 (Qualité Environnementale : réductions Carbone et Énergie)
- Structures bois avec une construction par panneaux préfabriqués et assemblage sur place
- Piste cyclable pour venir au groupe scolaire à travers un espace protégé
- Aménagement routier avec 2 ronds-points qui limiteront les émissions de CO<sup>2</sup> et CO
- Circulation apaisée autour de ce site
- Parkings végétalisés, d'où une diminution de la température et d'émission de CO<sup>2</sup>
- 15 classes réparties de la maternelle à l'élémentaire.
- Zone d'accueil des voitures pour dépose-minute

**SCANNEZ MOI**



**Michel MOLINIER**, 1<sup>er</sup> Adjoint  
Aménagement, Voiries, Urbanisme,  
Mobilité, Développement Durable



---

## Observation M HAMMEN Enquête Publique Groupe Scolaire Roques-9 Juin 2022

---

**michel.hammen@free.fr** <michel.hammen  
À : [enquete.publique@mairie-roques.fr](mailto:enquete.publique@mairie-roques.fr)

9 juin 2022 à 09:08

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint mes observations concernant l'enquête publique liée au Groupe Scolaire de Bramofan

Cordialement  
Michel Hammen



**Observation M HAMMEN Enquête Publique Groupe Scolaire Roques-9 Juin 2022.pdf**  
304K

Michel HAMMEN  
57 chemin de Lagrange  
31120 ROQUES

Roques le 9 Juin 2022

A l'attention du Commissaire Enquêteur

**Objet : Enquête publique – Mise en compatibilité anticipée du PLU sur déclaration de projet d'une nouvelle école**

Je voudrai revenir sur la nécessité du projet du Groupe scolaire sur le site de Bramofan.

Il est important de souligner que la base de ce projet a fait l'objet d'une étude de prospective, en liaison avec le PLU en cours et le PADD, donc jusqu'aux années 2032/2033.

Débat en Conseil Municipal du 19 Mai 2022

**D 12 URBA : Débat complémentaire sur le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la commune dans le cadre de la révision du PLU :**

**Rapporteur :** M. Molinier

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal.

A ce titre, un premier débat s'est tenu le 18 mars 2021. Cependant, il est proposé de débattre à nouveau sur ce PADD mis à jour afin de :

- Intégrer les objectifs du Plan Local de l'Habitat 2022-2027, approuvé le 28 septembre 2021 par le MURETAIN AGGLO

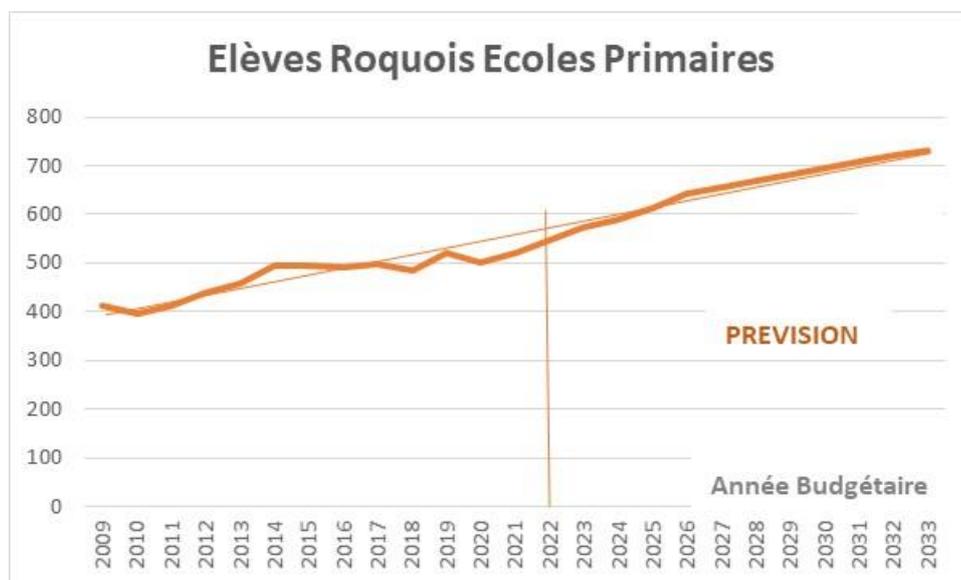
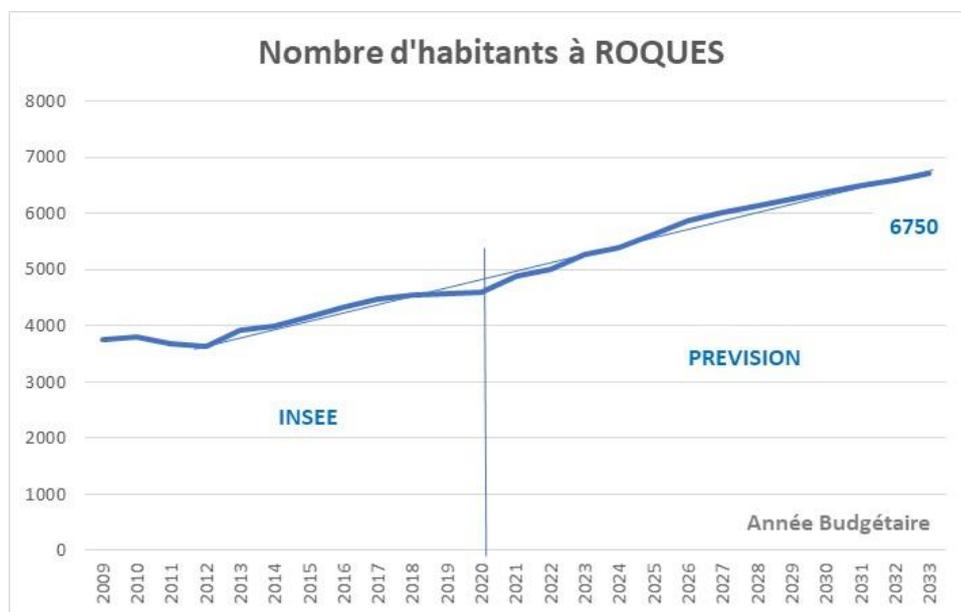
- Tenir compte des dernières dynamiques démographiques communales

Concrètement, les modifications apportées sont les suivantes :

- Population 2018 page 4

- Mise à jour des chiffres du tableau page 13 sans en changer la logique (données 2018 et répartition sur 15 ans au lieu de 14, en sachant que le PLU devrait être approuvé début 2023). Par rapport aux objectifs du PLH (80 logements sup / an) et aux dernières données INSEE (08-18) qui montrent un accroissement plus important de population, l'objectif passe de 110 hab / an à 140 hab / an. Ceci permet d'être cohérent entre les objectifs de logements (1200) et la population à atteindre (2 100 habitants supplémentaires en 2033).

En ligne avec ces objectifs nous pouvons résumer l'effet de l'accroissement de la population, ainsi que l'estimation du nombre d'élèves primaire (maternelle et élémentaire) par les graphiques ci-dessous :



La prospective permet de se projeter dans l'avenir, notamment lorsque de nouvelles résidences et des logements sont prévus.

L'école mutualisée de Canta Lauseta présente de nombreux inconvénients :

- ✓ La saturation de l'école mutualisée de Canta Lauseta à la rentrée 2021 puis 2022, 4 ans après la mise en service.
- ✓ L'école est sur la commune de Villeneuve Tolosane et lui appartient
- ✓ La commune de Roques a financé 50% des coûts mais en a « l'usage » via une convention d'entente contraignante

- ✓ Le fait que les 2 communes appartiennent à des communautés de communes différentes (Métropole Toulouse et Agglo Muretain) complexifie tous les aspects administratifs et financiers

S'il est vrai que Villeneuve Tolosane a envisagé un autre groupe scolaire, ce besoin sera également nécessaire pour notre commune, ce qui ferait donc à terme 3 écoles à gérer pour nos élèves Roquois.

La décision de regrouper tous nos élèves sur 2 sites Roquois simplifiera grandement notre organisation scolaire.

Les élèves pourront être répartis sur ces 2 groupes scolaires avec des effectifs adaptés à un bon apprentissage et au bien-être de nos élèves : effectifs inférieurs à 24 par classe (à comparer avec 28/30 actuel à Canta Lauseta).

De plus le choix du site de Bramofan a fait l'objet d'aménagements et de projets complémentaires à l'ouverture de l'école :

- ✓ Dépose des élèves par bus sécurisée hors de la route de Frouzins
- ✓ Dépose minute-voiture sur le site de l'école (*note : ces 2 points ne sont pas remplis à Canta Lauseta*)
- ✓ Aménagement piste cyclable en zone verte route de Frouzins
- ✓ Plateforme sécurisée pour la traversée piétons et cyclistes à l'entrée de l'école
- ✓ Sécurisation de la circulation route de Frouzins et un nouveau rond-point

Tous ces éléments montrent le bien-fondé du choix stratégique de créer un nouveau groupe scolaire sur la commune de Roques, cette décision était nécessaire et va renforcer le rayonnement et la qualité de vie de notre commune.

Cordialement  
Michel Hammen

situation nouvelle école et construction de 300 logements pres de Leroy Merlin

claude.galinier  
Répondre à  
À : enquete.publique@mairie-roques.fr

22 mai 2022 à 15:54

La route de Frouzins étant déjà tres saturée sans ces nouvelles constructions qu'avez vous prévu concernant la circulation ?

Tres bonne idee pour des reduire l'effectif des classes surchargés.

L'endroit idéal pour derengorger le village

*[Signature]*

Enfin une école pour les Roquis, super projet.

*[Signature]*

Projet qui s'incorpore dans la nature, en préservant la nature, les enfants et devant un nouvel élan aux équipes éducatives.

*[Signature]*

Philippe BAILLON 08/06/2022

Compte tenu de l'évolution de la population sur ces dernières années, la construction de cet établissement scolaire est indispensable.

Son emplacement, après les travaux d'aménagement qui sont prévus, me semble être judicieux et un bon compromis par rapport à la distribution géographique de la population.

Tres beau projet!

*[Signature]*

M<sup>r</sup> Gerbat Jenathen

M<sup>r</sup> L'enqueteur Publique,

Je viens par la présente vous exprimer mes salutations pour la construction de ce nouveau groupe scolaire, qui je le pense va ou plutôt est utile.

Effectivement, la démographie de Roques étant ce qu'elle est il est urgent de penser à demain.

De plus, le lieu est idéal car proche de la nature, ce qui permettra aux futures écoles de découvrir la bio diversité de notre commune.

C'est pourquoi je soutiens ce projet qui s'inscrit de la future et surtout qui est urgent de réaliser.

Erdialenat *[Signature]*



---

## création d'un établissement municipal d'enseignement public de 1er degré

---

**Philippe Le Brun**

9 juin 2022 à 16:53

À : [enquete.publique@mairie-roques.fr](mailto:enquete.publique@mairie-roques.fr)

Philippe Le Brun  
26 chemin de Revirou

le 9 juin 2022

Monsieur le Commissaire enquêteur,

la localisation proposée pour cette nouvelle école ainsi que les projets d'aménagements associés ne résolvent en rien les problèmes d'urbanisme dont souffre la commune.

- 1) Commune toujours coupée en deux par la voie ferrée, l'A64 & la D817
- 2) Absence coupable de pistes cyclables et voies piétonnes sécurisées et continues permettant de traverser la commune sur un axe NO/SE.
- 3) Le piètre aménagement des routes de Frouzins & de Villeneuve.

Les points noirs ne sont pas traités ; et la situation ne pourra qu'empirer du fait des nouveaux flux liés :

- aux nouvelles constructions ;
- à l'excentrement de la nouvelle école en bordure de la zone urbanisée ;
- le manque d'aménagements pour les modes doux.

Encore une fois force est de constater que la priorité n'est toujours donnée aux modes de déplacement doux.

La transition écologique ne semble pas vraiment être assez prise en compte par ce projet qui vient grignoter des Espaces Natura2000 sans apporter de réelles contreparties environnementales.

Philippe Le Brun

Permanence du 10 mai 2022 9h30 à 11h30

M. Brahim Abdelkader, répondant au bûche de la poste de Bouzens, est parti pour avoir des éclaircissements concernant l'implantation de l'école et espère que le projet tel qu'il n'a pu être vu n'aura pas dans le futur perturbé la tranquillité des riverains.

~~André~~

10 mai 2022 - 10h

Passé ce jour présenter difficultés d'accès (VR et modes doux). Un courrier sera déposé sur le site internet.

Jean-René Odier - rue des Aigrettes à Roques

Lettre déposée par M. Patrick EYWARD

Permanence du 28 mai 2022 9h30 à 11h30

Courrier déposé auprès de M. BOCHUT commissaire enquêteur et qui sera envoyé par mail sur le site de la mairie.

Nadine HUBERT.

Jean Pierre ARNAUD 28 mai 2022.

Je pressis d'envoyer un mail relatif à l'aménagement ou aux éventuelles nouvelles voies mises en place lors de la construction de l'école.

Passage de Mme ELARBI Joriana concernant le classement d'une nouvelle chemin des canaux. Ne concerne pas l'enquête en cours. Adressez une lettre à la mairie dans le cadre de la révision du PLU.

F.B.

Ouf! Si il était temps de concrétiser ce projet, j'adhère à 200% sur ce projet. L'emplacement stratégique et tous les concepts l'entourent. Si il était uniquement pour nous les riverains de voir passer toutes les municipalités qui feraient entendre des logorhées à tout va sans voir l'annonce d'un projet visant l'avenir des enfants présents et à venir. Encore Merci!

M. MATHYSONNAVE  
Av. Vincent Auried

Le projet me paraît intéressant et bien intégré dans le lieu. Très ergonomique et du bon sens. Il fallait bien trouver un emplacement adéquat à ce projet et avec une infrastructure possible.

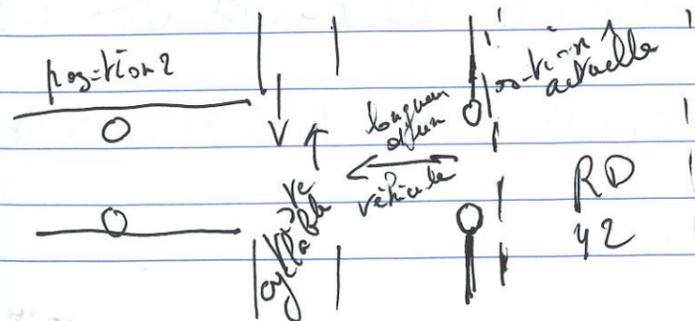
C. GARCIA AV. Vincent Auried.

Permanence du 09 juin 2022 16h30 à 18h30

Catherine Bizou et son conseil Claudine Gamber signalent l'intérêt de maintenir les lieux d'entrée de la propriété "La Pasquière" pour garder le caractère historique de la demeure et de son entrée.

La famille propriétaire propose que la mairie fasse déplacer les constructions à l'avant de la route, à l'étude de façon à sécuriser les entrées et sorties.

Le terrain suivant pourrait être envisagé



F.B.

940 CARROUZE GILBERT Valérie

Residante depuis 47 ans dans la commune  
de Roques j'ai vu la commune s'agrandir  
d'année en année. j'ai été à l'école Yvette  
Raynaud ainsi qu'actuellement ma fille. Cette  
école ne peut s'agrandir ainsi le projet  
de la nouvelle école est très opportun d'autant  
plus que la nouvelle municipalité prend en charge  
ce projet étant une compétence communale.  
Ce projet est positif pour un travail plus  
efficace pour nos enfants et les enseignants  
afin d'éviter de surcharger les classes.  
Merci pour cette belle initiative

